



Coopération au développement avec le Nicaragua

Vu la proposition du DFAE du 11 août 1986

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

1. De prendre note du rapport déposé par la mission d'examen du programme de coopération au développement avec le Nicaragua.

2. De renoncer à entreprendre des démarches diplomatiques auprès des gouvernements.

Pour extrait conforme,
 Le Secrétaire:

Pour extrait conforme,
 Le Secrétaire:

Protokollauszug an:
 ohne / mit Beilage

z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X	EDA	6	—
X	EDI	4	—
	EJPD		
	EMD		
X	EFD	7	—
X	EVD	7	—
	EVED		
	BK		
	EFK		
	Fin.Del.		



Beschluss

DU 12 AOÛT 1986
 Décision 12 août 1986

Decisione

Coopération au développement avec le Nicaragua

Vu la proposition du DFAE du 11 août 1986

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

- a) de poursuivre le programme de coopération au développement avec le Nicaragua;
- b) de charger la DDA de prendre rapidement les dispositions requises (adaptation, modification, déplacement, voire arrêt de certaines actions) pour assurer la sécurité du personnel et pour atteindre les objectifs de développement et d'y veiller en permanence en fonction de l'évolution de la situation;
- c) de lancer un appel pour que les Suisses évitent de se rendre dans les zones d'insécurité;
- d) le communiqué de presse se réfèrera aux recommandations finales de la p. 34 du rapport Cart.

Pour extrait conforme,
 Le Secrétaire:

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
Nr.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	6	-
	X	EDI	4	-
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	7	-
	X	EVD	7	-
		EVED		
		BK		
	X	EFK	2	-
	X	Fin.Del.	2	-



POUR LA SÉANCE C.F.
DU 12 AOÛT 1986

EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

URGENT

Berne, le 11 août 1986

AU CONSEIL FEDERAL

Coopération au développement avec le Nicaragua

I

Le 9 juin 1986, le Conseil fédéral a répondu ainsi aux questions des Conseillers nationaux Pitteloud et Günter : "Le Conseil fédéral a été consterné d'apprendre que les Contras (*) ont à nouveau attaqué un certain nombre de projets de développement ruraux au Nicaragua, en faisant de nombreuses victimes innocentes. Tout en étant très préoccupés par la détérioration de la situation politique intérieure au Nicaragua et les risques qui pèsent sur la démocratie (...) nous ne pouvons pas admettre que l'on s'attaque à des projets de développement dont le seul but est d'améliorer les conditions de vie des populations concernées. Nous avons déjà chargé la Direction de la coopération au développement de procéder à une enquête sur place, de façon à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne marche des projets suisses de coopération au développement au Nicaragua et la sécurité de tous ceux qui y travaillent et en particulier des Suisses."

II

La visite à Berne le 12 juin 1986 du Vice-Président du Nicaragua, M. S. Ramírez, a été l'occasion de rappeler avec toute la clarté voulue, l'importance que nous attachons au respect des droits de l'homme et au bon fonctionnement d'une démocratie pluraliste, même si la situation de conflit ouvert dans laquelle se trouve le Nicaragua en rend l'application plus difficile. Notre ambassadeur a aussi fait part à plusieurs reprises des mêmes préoccupations aux autorités de Managua.

* On appelle communément "Contra" (contrarrevolución, contrarrevolucionarios) les Nicaraguayens (et leurs organisations) qui, de l'extérieur, s'opposent, les armes à la main, au Gouvernement du Nicaragua et qui pour la plupart sont groupés au sein de l'UNO (Unión Nicaragüense Opositora) dont le FDN (Frente Democrático Nicaragüense) est la principale organisation armée.

Sur un plan général, la réponse donnée le 28 mai 1986 à une interpellation Carobbio reste d'actualité : "Le Conseil fédéral suit avec attention la situation en Amérique centrale et condamne le recours à la violence (...). Conformément aux principes auxquels la Suisse est attachée : intégrité territoriale, non-ingérence dans les affaires intérieures, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le Conseil fédéral estime que tous les pays de la région doivent avoir la possibilité de régler eux-mêmes, sans intervention extérieure, leurs problèmes internes ainsi que leurs différends avec leurs voisins. C'est ainsi que le Conseil fédéral soutient sans réserve les efforts des pays engagés dans le processus de Contadora (...). Le Chef du DFAE "a rappelé la disponibilité de la Suisse à coopérer, dans les limites de ses possibilités, à toute action relative à la mise en oeuvre d'un accord régional, pour peu que toutes les parties en fassent la demande (...). Nous continuerons à participer activement aux efforts du Conseil de l'Europe en faveur d'une solution de la crise par des voies pacifiques. Notre aide publique au développement au Honduras et au Nicaragua participe de cette même volonté de contribuer aux conditions d'un rétablissement de la paix dans la région." Même si les derniers développements n'ont pas répondu aux espoirs, le processus de Contadora n'en reste pas moins la seule voie ouverte pour un règlement pacifique.

III

La mission d'examen du programme de coopération au développement, composée de MM. H.Ph. Cart, chef de la division opérationnelle I (Afrique et Amérique latine) de la DDA, Fr. Nordmann, ambassadeur en Amérique centrale, P. Spycher, coordinateur de la DDA, et J. Forster, directeur de l'Institut universitaire d'études au développement de Genève, et P. Bischof, ing. agronome, consultants, a séjourné du 30 juin au 20 juillet au Nicaragua. Son rapport figure en annexe.

Elle aboutit aux constatations suivantes :

La qualité de notre coopération est bonne : le niveau d'effort propre, d'engagement et d'initiative, aussi bien des populations bénéficiaires de notre aide que des institutions d'Etat et des organisations privées avec lesquelles nous coopérons, est élevé, notamment si l'on se réfère à certains autres pays de la région. Malgré les adaptations rendues nécessaires pour des raisons de sécurité, les projets de la DDA et ceux d'oeuvres d'entraide bénéficiant d'une contribution de la Confédération continuent de répondre aux objectifs fixés. Les bénéficiaires en sont en premier lieu des segments pauvres de la population rurale (coopératives, paysans individuels, femmes, minorités ethniques, etc.) sans exclusive au sein des zones de projets. Aucun projet ou partie de projet ne répond à des buts militaires.

En ce qui concerne la sécurité, les activités de la Contra se déroulent essentiellement au nord du Nicaragua dans une zone très montagneuse à la frontière hondurienne et sur la côte atlantique très peu peuplée. Les autres régions, ainsi que toutes les villes, ne posent actuellement pas de problèmes particuliers de sécurité.

L'appui massif que les Etats-Unis entendent accorder à la Contra va certainement durcir les opérations de part et d'autre. Six scénarios ont été établis suivant l'évolution de la situation et des mesures ont été préconisées pour les scénarios les plus probables. Un système d'information est mis en place qui permet une réaction rapide au cas où d'autres scénarios deviendraient réalité.

Les coopérants de la DDA ont reçu l'ordre de ne plus se rendre dans les régions présentant des risques, en plus des mesures de sécurité et des règles de comportement qui sont en vigueur depuis deux ans déjà.

Pour les partenaires nicaraguayens, la réalisation des projets n'augmente pas le danger au-delà de celui auquel ils sont de toute façon exposés.

Toutes les coopérations d'autres pays qui ont été interrogées (Communautés européennes, Norvège, Espagne, Suède, Autriche, Pays-Bas, RFA, Japon), ainsi que les organisations multilatérales entendent poursuivre leur coopération au Nicaragua.

Quant à la position de l'opposition, son principal leader, le député Virgilo Godoy, ancien ministre et chef du Parti libéral indépendant, est tout à fait favorable à la poursuite de l'aide à son pays, tout en sachant qu'elle bénéficie sans aucun doute aussi au Gouvernement; il essaie de convaincre ses coreligionnaires politiques en Allemagne (FDP) de reprendre leur coopération (Naumann-Stiftung) afin de disposer d'un moyen d'influence sur le Gouvernement. Le Cardinal Obando Y Bravo est plus réservé : il soumet la poursuite de l'aide internationale à la condition qu'elle préserve la dignité et les droits des personnes bénéficiaires (ce à quoi satisfait notre coopération).

Après nombre de recommandations pour que l'exécution opérationnelle du programme de coopération corresponde aux mesures de sécurité et réponde aux objectifs de développement, la mission propose :

- que la coopération au développement avec le Nicaragua soit poursuivie avec les adaptations et mesures restrictives proposées;
- qu'elle reste du même ordre de grandeur, soit SFR 5 mio env. par an (alors que le programme pour le Honduras est de SFR 6 à 8 mio, le programme régional SFR 5 mio et les autres actions (Guatemala, Costa Rica) env. SFR 2 mio par an, l'aide humanitaire (CICR, HCR) venant en plus);
- que, pour les projets d'organisations privées suisses, la DDA maintienne son volume de cofinancement, mais qu'elle accepte les projets soumis en fonction non seulement de leurs effets de développement, mais aussi de l'aspect de sécurité (notamment aucune affectation, ni voyage de volontaires suisses dans les zones d'insécurité).

IV

Le 28 juillet, un volontaire de l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), Yvan Leyvraz, a été victime d'un attentat de la Contra dans une zone très dangereuse du nord du pays. Il a, sans doute consciemment, ignoré les règles élémentaires de comportement qui auraient dû assurer sa sécurité. Un autre volontaire, Maurice Demierre, était mort lors d'une attaque de la Contra le 16 février, alors qu'imprudemment il roulait de nuit.

Ces événements dramatiques ont montré qu'il n'était plus possible, en matière de sécurité, de faire une distinction entre coopérants sous contrat de la DDA et volontaires engagés par des oeuvres d'entraide pour des projets co-financés par la DDA. C'est pourquoi la DDA a ordonné que sans délai les mesures de sécurité en vigueur pour ses collaborateurs et renforcées lors de la mission soient obligatoirement suivies par ces oeuvres d'entraide, et non plus recommandées seulement. Certains volontaires vont ainsi changer de lieu d'affectation.

Il est également indispensable de recommander fermement à tout Suisse séjournant au Nicaragua d'éviter de se rendre en zones d'insécurité et de prendre toutes les mesures de sécurité correspondantes. A notre demande, notre ambassadeur a lancé le 5 août à Managua un appel dans ce sens à nos compatriotes; la DDA en a fait de même à l'égard du "Comité Amérique centrale" de Zurich qui se propose d'envoyer des brigades de gymnasiens dans le nord du Nicaragua.

Ces appels sont d'autant plus nécessaires qu'un des dirigeants du FDN vient de déclarer au Honduras à des journalistes suisses que "les jeunes internationalistes qui séjournent dans les régions de conflit du Nicaragua, seront à l'avenir considérés de façon générale comme des objectifs militaires." S'en prendre délibérément à des coopérants et volontaires étrangers, à des civils dont le seul but est de contribuer à améliorer le sort de populations rurales, est parfaitement odieux. En demandant aux Suisses d'éviter ces régions, il s'agit non de céder à ce qui se veut une campagne d'intimidation, mais de tenir compte d'un danger réel pour la vie de compatriotes.

Connaissant les liens étroits qui lient la Contra et le Gouvernement des Etats-Unis, un contact sera établi avec ce dernier pour lui faire part des sentiments que provoque cette attitude et lui demander d'user de toute son influence auprès de la Contra pour qu'elle ne s'attaque pas à des civils, et notamment à des coopérants et volontaires étrangers.

Ces dispositions ne dégagent en rien la responsabilité des autorités locales pour la sécurité du personnel étranger au Nicaragua. Cet aspect a été vivement souligné vis-à-vis de l'ambassadeur du Nicaragua qui a affirmé que son gouvernement était bien conscient de cette responsabilité et qu'il allait prendre des mesures pour mieux y satisfaire. Selon les nouvelles d'agences, le Gouvernement vient de fermer certaines zones d'insécurité aux coopérants et volontaires étrangers.

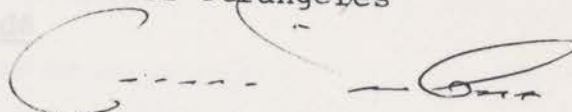
- 5 -

V

Nous vous proposons de prendre la décision ci-jointe.

Coopération au développement avec le Nicaragua

Département fédéral des
Affaires étrangères



Pierre Aubert

Annexe : rapport de la mission d'examen
du programme de coopération de la DDA au Nicaragua
(distribué uniquement aux Membres du Conseil fédéral)

Pour extrait conforme
Le Secrétaire

Extrait du procès-verbal

- DFAE 6 pour exécution
- DFI 4 pour connaissance
- DFF 7 pour connaissance
- DTEP 7 pour connaissance
- CDF 2 pour connaissance
- DEL.FIN 2 pour connaissance



L. 311 31000000 - CF/86

Bern, le 31 juillet 1986

CONFIDENTIEL

Coopération au développement avec le Nicaragua

Vu la proposition du DFAE du 11 août 1986, il est

décidé

- a) de prendre note du rapport déposé par la mission d'examen du programme de coopération au développement avec le Nicaragua, ainsi que des mesures urgentes que la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA) a prises pour renforcer les mesures de sécurité;
- b) de poursuivre le programme de coopération au développement avec le Nicaragua;
- c) de charger la DDA de prendre rapidement les dispositions requises (adaptation, modification, déplacement, voire arrêt de certaines actions) pour assurer la sécurité du personnel et pour atteindre les objectifs de développement et d'y veiller en permanence en fonction de l'évolution de la situation;
- d) de lancer un appel pour que les Suisses évitent de se rendre dans les zones d'insécurité;
- e) d'exprimer sa consternation face à la déclaration d'un dirigeant de l'UNO qui fait de tout coopérant ou volontaire un objectif militaire et de demander au Gouvernement des Etats-Unis d'user de toute son influence auprès de la Contra pour qu'elle ne s'attaque pas à des civils.

Pour extrait conforme
 Le Secrétaire





t. 311 Nicaragua - CP/we

Berne, le 31 juillet 1986

CONFIDENTIEL

RAPPORT

D'UNE MISSION D'EXAMEN DU PROGRAMME DE COOPERATION DE LA DDA AU NICARAGUA

30 juin - 20 juillet 1986

1. LE CAHIER DES CHARGES ET L'ORGANISATION DE LA MISSION	p. 1
2. LA LOCALISATION DU PROGRAMME DE LA DDA AU NICARAGUA	p. 2
3. LE PROGRAMME DE LA DDA AU NICARAGUA ET EN AMERIQUE CENTRALE	p. 3
4. LA SECURITE AU NICARAGUA	p. 3
5. LES STRUCTURES ECONOMIQUES ET SOCIALES ET LES OBJECTIFS DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT	p. 7
6. LES PROJETS DE LA DDA	p. 10
6.1 Projet de développement rural intégré	p. 10
6.2 Projet de relance et de développement de la production alimentaire	p. 15
6.3 Projet d'adductions d'eau et de puits en milieu rural	p. 19
7. LES PROJETS D'ORG. PRIVEES SUISSES COFINANCES PAR LA DDA	p. 21
7.1 Habitat rural	p. 21
7.2 Formation des paysans	p. 23
7.3 Production de semences	p. 24
7.4 Formation technique et appui à l'artisanat	p. 25
7.5 Constructions scolaires	p. 26
7.6 Condition de la femme	p. 27
7.7 Minorités ethniques	p. 28
7.8 Autres secteurs	p. 28
8. LES ACTIVITES SANS SOUTIEN DE LA DDA	p. 29
9. L'AIDE HUMANITAIRE	p. 30
10. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS FINALES	p. 31

Annexes :

1. Cahier des charges de la mission
2. Personnes rencontrées, organisations et réalisations visitées
3. Carte du Nicaragua (avec zones d'insécurité)
4. Programme de la DDA en Amérique centrale : versements
5. Carte de la région du projet Chinorte
6. Lettre aux coopérants leur interdisant une certaine zone
7. Carte de la Région 1 : Estelí
8. Carte du projet d'adductions d'eau : Région 1 et zones adjacentes
9. Carte de la Région 6 : Matagalpa
10. Versements des organisations privées suisses
11. Synthèse des mesures de sécurité



1. CAHIER DES CHARGES ET ORGANISATION DE LA MISSION

- 1.1 Le cahier des charges de la mission (cf. texte complet en annexe 1) qui a été provoquée par l'évolution de la situation économique et de la sécurité au Nicaragua, peut être ainsi résumé :

"Il faut se poser la question de savoir si les moyens de coopération sont encore utilisés de façon optimale. D'une part, il faut veiller à assurer la sécurité du personnel des projets, tant Nicaraguayens que Suisses et d'autre part s'assurer que les buts fixés dans les accords de projets et d'une manière générale l'appui apporté à améliorer le sort de communautés rurales pauvres peuvent encore être atteints raisonnablement malgré des mesures de sécurité renforcées. En outre, la coopération d'un pays neutre ne peut avoir pour but direct d'appuyer des efforts de défense militaire quelles qu'en soient les circonstances.

C'est pourquoi une mission suisse va procéder à un examen selon les critères de sécurité et d'objectifs de développement de tous les projets que la DDA finance ou co-finance afin de proposer au besoin les adaptations qui seraient nécessaires. Cet exercice sera mené dans le but que les ressources disponibles de la part de la Suisse soient utilisées là où elles peuvent avoir un effet optimal en limitant au maximum possible les risques pris."

- 1.2 Cet examen a été effectué par le Chef de la division opérationnelle I (Afrique et Amérique latine) de la DDA, Henri-Philippe Cart, accompagné de l'Ambassadeur de Suisse au Nicaragua, François Nordmann, du Coordinateur de la DDA pour l'Amérique centrale, Peter Spycher, et de Jacques Forster, Directeur de l'IUED, et Peter Bischof, ing. agronome, consultants.

- 1.3 La mission a visité les trois projets financés par la DDA et une partie des projets d'organisations privées suisses co-financés par la DDA. Les entretiens et les visites (cf. liste en annexe 2) ont été choisis en fonction des questions de sécurité et les domaines couverts par les activités des projets, sans ignorer pour autant l'information sur la situation générale du Nicaragua. Ce dernier aspect qui sort du cadre de la présente mission, fait l'objet d'un rapport circonstancié de l'Ambassadeur dans l'exercice de ses fonctions habituelles.

- 1.4 L'appui promis par les autorités du Nicaragua a été sans faille. La mission a pu se déplacer absolument librement avec son propre véhicule et s'entretenir avec qui elle voulait.

2. LA LOCALISATION DU PROGRAMME DE LA DDA AU NICARAGUA

2.1 Le Nicaragua couvre 130'000 km² de l'océan Pacifique à l'océan Atlantique. Par la superficie, il est le plus grand pays d'Amérique centrale. Au nord, il a une frontière commune avec le Honduras de 400 km, et au sud avec le Costa Rica de 200 km. Il ne compte que 3,5 mio d'habitants répartis très inégalement sur le territoire. Les plaines le long de la côte pacifique sont fertiles et assez peuplées; la capitale, Managua, compte plus d'un million d'habitants. Le nord et l'axe central du pays sont fort montagneux et relativement peuplés, alors que l'immense plaine atlantique qui couvre près de la moitié du pays est très difficile d'accès et peuplée d'env. 300'000 habitants en majorité de tribus indiennes qui ne sont pas intégrées au système social national (cf. carte du pays en annexe 3).

2.2 Les projets de la DDA sont implantés dans les Régions 1 et 2. Le projet de Développement rural intégré de Chinorte déploie ses effets en Région 2 au nord de Chinandega d'une part dans la plaine et d'autre part dans les montagnes en-dessus de Somotillo. Le projet d'appui au ministère de l'agriculture "Las Segovias" est situé dans la partie sud de la Région 1 autour d'Esteli et de Limay, alors que le projet d'adductions d'eau et de puits en milieu rural couvre toute la Région 1, ainsi que sept communes adjacentes des Régions 2 et 6.

2.3 Les projets des organisations privées suisses (Swissaid, Oeuvre Suisse d'Entraide Ouvrière OSEO, Swisscontact, Entraide protestante HEKS) et les affectations de volontaires (Frères sans Frontières, Groupe Volontaires Outre-Mer) co-financées par la DDA sont situés dans les Régions 1, 3, 4 et 6, ainsi qu'autour de Bluefields dans la zone spéciale 2.

3. LE PROGRAMME DE LA DDA AU NICARAGUA ET EN AMERIQUE CENTRALE

Malgré ses divisions, l'Amérique centrale forme un tout et le programme de la DDA pour cette région se compose de quatre volets :

3.1 Un programme de coopération avec le Honduras qui est un des pays de concentration des activités de la DDA. Le coordinateur régional de la DDA pour l'Amérique centrale réside à Tegucigalpa.

- 3.2 Un programme de coopération avec le Nicaragua qui se caractérise notamment par l'importance des co-financements de projets d'organisations privées (1985 : 30% des versements).
- 3.3 Un programme de coopération régionale dans le domaine de l'application des résultats de la recherche agronomique (maïs, pommes de terre, haricots, etc.) des grands instituts internationaux, auquel va venir s'ajouter un projet de formation en nutrition dans le cadre d'un programme régional de santé.
- 3.4 Des interventions de l'aide humanitaire, essentiellement par l'intermédiaire du HCR et du CICR, dans chaque pays de la région en faveur des réfugiés et des prisonniers.
- 3.5 L'annexe 4 donne un résumé des versements pour 1984 et 1985 et des estimations pour 1986 et 1987.

4. LA SECURITE AU NICARAGUA

- 4.1 Dans la situation de guerre qui prévaut dans certaines régions frontalières du Nicaragua, la question de la sécurité en ce qui concerne le programme suisse de coopération touche a) le personnel de coopération, b) le personnel des institutions partenaires nicaraguayennes, c) les bénéficiaires des projets et d) l'infrastructure et l'équipement des projets.
- 4.2 Pour le personnel de coopération suisse, il s'agit de s'assurer qu'il travaille et habite dans des régions et dans des conditions qui permettent de lui assurer un haut degré de sécurité; en cas d'hésitation, la solution présentant les meilleures garanties de sécurité doit être préférée.

Pour le personnel des institutions partenaires nicaraguayennes, la réalisation d'un projet ne doit pas augmenter le risque que l'exécution de leurs tâches ordinaires implique de toute façon; il en va de même pour les bénéficiaires. Finalement, l'infrastructure et l'équipement des projets ne doivent pas courir un risque démesuré d'être détruits, car alors les montants ainsi dépensés auraient pu être utilisés pour d'autres réalisations tout aussi prioritaires et moins risquées.

4.3 Pour ses projets propres, la DDA peut en tout temps prendre les mesures nécessaires à la sécurité des coopérants (directives de travail et de comportement, retrait temporaire ou définitif de zones jugées dangereuses); elle peut également proposer des adaptations des projets quant aux objectifs, aux moyens et aux localisations, ou même interrompre le financement de projets après préavis de trois mois. Pour les projets des institutions privées suisses qu'elle co-finance, la responsabilité du projet et de son exécution reste l'affaire de l'organisation privée; la DDA doit cultiver un dialogue étroit et procéder à des échanges de vues sur les risques encourus; si l'organisation tient à prendre des risques que la DDA juge démesurés, la DDA peut alors refuser un co-financement. Pour les actions conduites sur une base purement privée, la DDA ne peut qu'informer les institutions concernées de son appréciation des risques dans les différentes régions et les exhorter à la prudence. Si l'ordre juridique suisse implique le respect des initiatives privées, il est toutefois évident qu'un accident éventuel, où qu'il se produise, pourra avoir des effets sur l'ensemble de la coopération au développement avec le Nicaragua.

4.4 Le conflit entre le Nicaragua et les troupes de la contra (formée d'anciens partisans de Somoza et de déçus du régime sandiniste et vigoureusement appuyée par les Etats-Unis d'Amérique) a connu une certaine accalmie sur le terrain depuis un an. Le Front démocratique du Nicaragua (FDN) opère au nord du pays depuis le Honduras (ainsi que le KISAN formé d'Indiens Miskitos), alors que le UNO-FAR intervient au sud-est depuis le Costa Rica. A l'initiative des Etats-Unis, les différents mouvements de contras cherchent à s'unir au sein de l'Union nicaraguayenne d'opposition (UNO). Cette accalmie est toute relative: le Gouvernement de Managua indique pour le premier semestre de 1986 que le FDN, tout en évitant un affrontement direct avec l'armée nationale, a attaqué, détruit, brûlé ou mis hors d'usage deux installations électriques et 14 pilônes, douze camions, dix camionnettes et une jeep, neuf fermes d'Etat, deux coopératives, trois villages et trois hangars à tabac, 54 maisons, causant la mort de 123 civils et de 116 soldats, blessant 88 civils et 85 soldats, et enlevant 260 civils et 233 soldats. De son côté, le FDN a subi les pertes suivantes: 2'919 tués, 992 blessés et 333 prisonniers. Même si ces indications doivent être prises en considération avec précaution, elles donnent une idée correcte de l'ampleur du conflit.

4.5 Les zones de conflit peuvent actuellement être identifiées de la façon suivante (cf. la carte du Nicaragua en annexe 3 sur laquelle elles sont reportées):

- une zone frontière de quelques km de profondeur au nord et au sud du pays, de laquelle la population résidente a généralement été évacuée.

- dans la Région 2 la zone de montagnes au Nord de Somotillo : 4 attaques de nuit (dont celle qui a coûté la vie à Maurice Demierre, volontaire de Frères sans Frontières) dans les derniers 12 mois; il n'y a pas de camps de contras sur le territoire adjaçant hondurien.
 - dans les Régions 1 et 6, la zone de Limay est calme depuis un an. Les zones nord sont très peu sûres : des attaques ont lieu par de petits groupes de contras qui passent la frontière (des camps importants sont situés au nord de la frontière dont la garde n'est pas assurée par des forces honduriennes). Dans quatre zones des groupes de contras se sont établis et mènent des opérations dans les environs, notamment celles contre les coopératives de Teodosio Pravia à Miraflores et de Yale où ont été détruits des bâtiments et des véhicules financés par des organisations suisses avec co-financement de la DDA. C'est également dans une de ces zones que Yvan Leyvraz a été tué. Ces attaques sont menées par des groupes de contras d'une certaine importance : parfois de 100 à 200 hommes. Il semble que ces groupes qui restent à l'intérieur du Nicaragua soient approvisionnés par des parachutages largués d'avions venant du Honduras. Le sud des deux régions est toujours resté calme (l'assassinat d'un coopérant belge de la CEE près de Matagalpa est le fait d'un soldat ivre et la prise du village de la Trinidad en 1985 pendant 12 heures est restée un fait isolé).
 - la zone de montagnes qui sépare les Régions 6 et 5 de la plaine atlantique a souvent été troublée. Elle est pour l'instant calme et il ne m'a pas été rapporté que des contras y séjournent à demeure. C'est au sud de cette zone qu'un groupe de coopérants allemands a été enlevé en mai 1986 par des contras venus du sud.
 - les côtes de l'Atlantique au nord, comme au sud, sont sujettes à des attaques intermittentes par terre ou par mer.
 - les autres régions du pays, ainsi que toutes les villes et bourgades de quelques milliers d'habitants, ne sont actuellement pas affectées par le conflit militaire.
- 4.6 La défense du pays est assurée par l'armée de métier (Ejercito Popular Sandinista qui comprend aussi les gardes-frontière : Tropa Guarda Frontera) et par l'armée de milice (Servicio Militar Patriotico que doit accomplir pendant deux ans tout jeune de 17 à 19 ans); les anciens militaires et miliciens constituent une réserve qui peut être mobilisée au besoin. Dans les villes existent des comités de défense sandiniste dont le rôle paraît être également politique en vue de lutte contre la création d'un éventuel "front intérieur" de la contra.

Dans les zones de conflits, un certain nombre de fusils ont été distribués aux paysans dans les villages, les coopératives et les fermes d'Etat. Les villageois organisent collectivement des postes d'observation sur les hauteurs et des équipes qui patrouillent la campagne dans un cercle d'env. 10 km autour des villages. Les villageois ont en outre pris quelques modestes mesures pour se défendre et se protéger en cas d'attaque : quelques petites tranchées de quelques mètres de longueur et d'un mètre de profondeur aux environs immédiats du village, construction d'un "refugio" (trou de quelques mètres cube fermé par une claie recouverte de terre) où pourront se terrer les femmes et les enfants. Parler à ce propos de village fortifié est un simple abus de langage. Selon les renseignements obtenus par la mission, l'information sur les positions des contras et sur tout mouvement suspect circule bien entre la population et les forces de sécurité. Cette information est également à disposition de tout voyageur et de tout coopérant. Ainsi les visites que la mission avait prévues à San Juan del Rio Coco et à Wiwili (au nord des Régions 1 et 6) n'ont pu avoir lieu pour des raisons de sécurité.

4.7 Quelle sera l'évolution de la situation ? Il est difficile de prévoir les formes que pourra prendre le conflit. Le sentiment général qui se dégage des entretiens qu'a eus la mission est cependant que la position prise par les Etats-Unis va conduire à une aggravation de la situation, probablement dès le début de 1987. Plusieurs scénarios sont envisageables :

- a) La situation actuelle se maintient dans les différentes régions déjà affectées par le conflit; le même type d'intervention (attaques de villages et mitraillage de véhicules, dépôt de mines sur les routes) est pratiquée, mais à un rythme plus fréquent.
- b) Les contras étant mieux entraînés et mieux équipés, ils cherchent le contact avec l'armée du Nicaragua, attaquant les petits cantonnements, les déplacements de troupes, les ponts (tous sont gardés par des détachements militaires) et autres installations militaires, et s'attaquent peut-être moins à des objectifs civils (villages, coopératives, etc.)
- c) Les contras tentent d'occuper une partie du territoire, p.ex. pour y proclamer leur propre Gouvernement. Selon toute vraisemblance, une telle attaque se porterait sur le nord de la Région 6 et sur le nord de la côte atlantique sur la ville de Puerto Cabezas (15'000 hab.).
- d) Des attaques aériennes sont menées contre les principales villes du pays, et - peu vraisemblable - l'armée américaine intervient directement.

- e) L'ouverture d'un front sud-ouest dirigé sur la Région 4 paraît peu vraisemblable dans un premier temps, mais ne peut pas être absolument exclu. En particulier, de grandes haciendas au nord du Costa Rica, qui possèdent leur propre terrain d'atterrissage (servant parfois au trafic de la cocaïne), pourraient aisément servir de base aux contras.
- f) à titre préventif, l'armée du Nicaragua attaque les bases des contras au Honduras, cherchant à remporter une victoire décisive avant que l'aide accrue des Etats-Unis ne vienne renforcer les contras; l'armée hondurienne pourrait-elle rester spectatrice ? Si des "conseillers" américains étaient tués, quelle serait la réaction des Etats-Unis ?

- 4.8 Les mesures qui sont préconisées aux chapitres 6 et sv. ci-dessous prennent en compte la situation actuelle et les scénarios a, b et c, et mettent en place un système d'information qui permette une réaction rapide au cas où d'autres scénarios deviendraient réalité.

5. LES STRUCTURES ECONOMIQUES ET SOCIALES ET LES OBJECTIFS DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

- 5.1 Sans entrer dans une discussion de la politique de développement suivie par les autorités de Managua, il est utile de donner un certain nombre d'informations, surtout en ce qui concerne le monde rural.

Le Gouvernement du Nicaragua entend privilégier les régions rurales et met l'accent sur la mise en oeuvre de la réforme agraire, sur l'alphabétisation et sur les soins de santé primaire. Techniquement les solutions qu'il préconise ont reçu un accueil favorable des instances internationales spécialisées, ainsi de l'OMS et de l'UNICEF pour la santé.

- 5.2 En matière de réforme agraire, la nationalisation des biens de la famille Somoza et des dignitaires de la dictature a permis de distribuer des terres aux ouvriers agricoles et aux petits paysans. Le Gouvernement a également acquis des terres de grands propriétaires par négociation ou en application de la loi qui permet d'exproprier contre indemnité les propriétés de plus de 700 ha (350 ha pour les terres de qualité). Depuis 1986, en réponse à la demande de terre, la loi permet de nationaliser pour les redistribuer des terres de contenance inférieure à titre exceptionnel et contre indemnisation en espèce du propriétaire. Pour les autres propriétaires, notamment les absentéistes, l'indemnité peut être réduite et en bons du trésor. 60% des terres nationalisées ont donné lieu à indemnisation, ce qui a représenté en 1985 une somme de 680 mio de Cordobas (env. US\$ 10 mio). A fin 1985, 1,8 millions d'ha avaient été distribués à 83'300 familles, soit au sein de coopératives, soit à titre individuel.

A fin 1984, la répartition des terres et des pâturages était la suivante :

	<u>1984</u>	<u>1979</u>
- Propriétaires individuels : 350 ha et plus	13%	36%
- " " : de 140 à 350 ha	13%	16%
- " " : de 35 à 140 ha	30%	30%
- " " : de 7 à 35 ha	7%	16%
- " " : moins de 7 ha	1%	2%
- Prop. individuels regroupés en coop. de service	10%	-
- Coopérative de production	7%	-
- Fermes d'Etat	19%	-
	<hr/>	<hr/>
5,6 mio ha =	100%	100%

En 1985, la part des grandes propriétés et des fermes d'Etat a légèrement diminué.

5.3 Le Gouvernement paraît donner maintenant plus d'importance aux coopératives qu'aux fermes d'Etat dont le rendement est particulièrement faible. Il y a deux types principaux de coopératives : les coopératives de crédit et de services CCS qui regroupent volontairement les paysans qui possèdent à titre individuel leurs terres et qui ne recourent à la coopérative que pour certains services (p.ex. tracteurs) ou comme intermédiaire vis-à-vis de la Banque nationale de développement; et d'autre part, les coopératives agricoles de production CAS où les terres appartiennent collectivement à un groupe de paysans. Il est étonnant et réconfortant de voir la souplesse dont les CAS peuvent faire preuve : petites, elles regroupent de 10 à 50 familles qui généralement se connaissent bien; chaque famille travaille individuellement une parcelle et possède quelques têtes de bétail, le travail collectif peut dans certains cas aller jusqu'au semis seulement, les travaux ultérieurs étant effectués par chaque famille sur une certaine portion de champs collectifs. Il apparaît que des formules sont cherchées qui allient individualisme des paysans, cohésion du petit groupe, et avantages de l'effort collectif. Ce système est certainement plus souple que ce qui est appliqué dans la plupart des pays qui ont voulu organiser le milieu rural.

- ages
- 1979
- 36%
- 16%
- 30%
- 16%
- 2%
-
-
-
- 100%
- mes
- 5.4 Les coopératives sont très souvent établies dans les nouveaux villages (asentamientos). Un nouveau village regroupe souvent plusieurs coopératives suivant les affinités des paysans et permet de mettre en place un minimum de services sociaux (santé, éducation, eau potable, animation féminine) et de faciliter le service de vulgarisation agricole. Bien qu'extraordinairement simples, ces nouveaux villages représentent une amélioration sensible de l'habitat. Plus de 100 nouveaux villages ont été construits (cf. également points 4.6 et 7.1).
- 5.5 La formation des paysans et des paysannes joue un rôle important. Il est certain qu'un très grand élan anime la plupart d'entre eux. Leurs organisations, notamment l'Association des ouvriers agricoles ATC et l'Union nationale des agriculteurs et les éleveurs UNAG, mais aussi plusieurs organisations uniquement régionales, font un effort manifeste de formation de leurs cadres et de leurs membres (cf. aussi points 7.2 et 7.6), car c'est à ce prix non seulement que les paysans pourront améliorer leur sort, mais aussi qu'ils pourront dialoguer avec les autorités et défendre leurs intérêts.
- 5.6 L'économie du Nicaragua traverse une phase très difficile qui certainement hypothèque l'avenir à moyen terme et exigera certains "revirements déchirants" (celui qui connaît l'Afrique, p.ex. la Tanzanie ou Madagascar, revit une expérience déjà vécue). Quelques traits :

Le manque de devises qui empêche le maintien d'un minimum d'importation de biens de première nécessité, d'intrants et de pièces de rechange, désorganise l'économie. Il est dû à plusieurs raisons : la fuite des capitaux organisée par Somoza et son clan avant leur chute et par la suite par ceux qui ne voulaient pas perdre leurs privilèges ou qui étaient déçus du régime, la mauvaise gestion économique des autorités qui à force de contrôles ont sérieusement handicapé l'initiative privée, le boycott économique décrété par les Etats-Unis, la diminution des crédits de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque mondiale, la baisse de la production agricole et la fermeture du marché américain.

Le bureaucratisme, toutefois moins marqué qu'au Honduras, s'exerce souvent à l'encontre des impératifs de l'économie : p.ex. contrôles des marchés et des prix aboutissent généralement à des distorsions préjudiciables.

L'inflation très forte conduit à une forte subvention du crédit (notamment agricole, ce que beaucoup de paysans ont compris qui cherchent à obtenir des biens d'équipement toujours plus rares) et, liée au manque de devises, à des taux de change multiples (juillet 1986 : 1 US\$ correspond à 70 Cordobas au taux officiel, à 1200 au taux libre légal et à env. 2000 à 2500 au taux du marché noir).

La pénurie de main-d'oeuvre est un handicap majeur; elle est due aux tâches d'autodéfense (les paysans passent environ 30% de leur temps à faire le guet et à patrouiller autour de leurs villages), à la mobilisation des jeunes dans l'armée ou le service militaire patriotique, à l'exode rural que cause l'insécurité dans certaines régions, et aussi à l'émigration de personnes déçues du régime ou plus simplement attirées par les possibilités de la société de consommation américaine. Cette situation, qui n'est pas compensée par l'effort d'alphabétisation, entraînera des conséquences à long terme sur l'économie qui manque de personnel formé à tous les niveaux.

L'effort de défense a également de lourdes conséquences sur le budget de l'Etat qui ne peut attribuer aux secteurs économiques et sociaux prioritaires toutes les allocations qui seraient nécessaires.

- 5.7 Malgré toutes ces difficultés et certaines erreurs de politique économique, il n'en reste pas moins que le Nicaragua fait un effort très grand pour améliorer le sort des pauvres particulièrement dans le monde rural et que la politique qu'il suit en matière de couverture des besoins essentiels mérite d'être soutenue activement.

Les options économiques du régime ne sont certainement pas complètement figées, mais le conflit auquel il doit faire face, ne crée pas des conditions qui incitent aux adaptations nécessaires ni ne les facilitent. Le jour où elles deviendront inéluctables, le prix n'en sera que plus lourd pour tous.

6. LES PROJETS DE LA DDA

6.1 Projet de développement rural intégré dans le nord de Chinandega (Région 2)

6.11 Rappel des objectifs

Après une phase d'études/actions qui a débuté en 1981, le projet a réellement commencé en 1983. Jusqu'à fin 1988, les engagements prévus se montent à SFR 19,2 mio, dont 11 mio ont déjà été utilisés. Le but principal du projet est d'améliorer les conditions de vie d'une population rurale dans une région délaissée (cf. carte de la zone en annexe 5) qui compte env. 50'000 hab. sur 2'000 km². La partie montagnaise, à la frontière du Honduras, est trop peuplée, alors que la plaine qui était occupée par de grandes propriétés, peut accueillir une population plus nombreuse et produire plus à la suite de la réforme agraire. Dans l'optique d'un développement intégré, le projet vise à promouvoir la collaboration entre plusieurs services et à renforcer leur action. La population qui se déplace des montagnes vers la

plaine doit recevoir un appui pour s'installer et pour s'adapter à de nouvelles conditions de travail, alors que la population qui est restée dans les montagnes doit être aidée à améliorer sa production tout en portant une attention plus grande à l'équilibre écologique.

6.12 La sécurité

La situation est actuellement calme. La population vivant dans la zone frontrière immédiate a quitté (a dû quitter dans certains cas) ses terres et a été réinstallée dans de nouveaux villages (asentamientos) un peu plus loin; une partie a émigré en plaine. Les seules actions des contras sont sporadiques et se situent au nord de Somotillo et le long de la frontière; toutes ont lieu la nuit (une fois très tôt le matin). Il n'existe pas de camp organisé de contras de l'autre côté de la frontière. Tant que cette situation persiste, on ne doit pas s'attendre à une intensification des opérations. Les actions isolées sont généralement le fait de "contras à mi-temps" qui sont aussi parfois contrebandiers et qui agissent en très petits groupes qui ne peuvent être totalement contrôlés. La zone de plaine ne présente pas de danger (à l'exception de la zone frontrière de Palo Grande). Des mesures de sécurité pour les coopérants sont en vigueur depuis le 9.11.83 (révisées le 3.3.1986) : interdiction de rouler de 19h à 7h, logement à Chinandega, interdiction de prendre des passagers inconnus, liaison radio sur les véhicules avec les centres du projet, etc.

Bien qu'avant de quitter Somotillo vers le nord les coopérants se renseignent auprès des autorités sur d'éventuels mouvements de contras et qu'en chemin les paysans les avertissent, le cas échéant, il n'est pas possible, vu la proximité de la frontière, d'exclure tout accident, même s'il est très improbable.

Une mesure plus stricte s'impose. Par contre, la route vers Rodeo Grande (El Triangulo) à l'est de Somotillo n'est pas sujette aux mêmes aléas et les précautions en vigueur doivent permettre de l'emprunter lorsque les informations reçues ne font état d'aucun mouvement de contras dans la zone de montagne.

6.13 Validité des objectifs et autres remarques

La mise en place d'une collaboration entre les différentes administrations concernées et l'introduction de méthode de travail qui reflètent une approche intégrée du développement rural répondent aux attentes, bien que le bureaucratisme de l'administration publique exige des efforts supplémentaires de la part des coopérants.

La réforme agraire a distribué des terres aux paysans qui n'en avaient pas ou qui acceptaient de s'établir en plaine. La distribution se fait indépendamment des idées politiques des bénéficiaires. Les coopératives en plaine s'établissent à un rythme assez lent : si les questions d'organisation et

de financement joue un rôle certain, la préférence qu'ont de nombreux paysans pour une terre individuelle joue aussi. L'attribution individuelle se fait aussi, surtout en région de montagnes. Les paysans individuels sont incités à se regrouper en coopératives de services et de crédit. Les coopératives agricoles sandinistes sont très petites (de 10 à 40 familles) et regroupent des paysans qui au départ ont des affinités communes (p.ex. même village dans la montagne). Suivant les zones et leurs particularités agricoles, le projet s'adresse en majorité aux membres de coopératives ou aux paysans individuels.

Concernant les déplacements forcés de population, il est certain que le manque de terre dans les montagnes et le danger dans la zone frontrière ont objectivement forcé nombre de paysans à quitter leurs villages. Dans la zone frontrière, des villages ont été évacués et il est vraisemblable que certains paysans y ont été contraints par l'armée. Il n'y en a pas dans les nouveaux villages auxquels le projet a contribué; ils ont probablement émigré en ville. L'exemple du bourg de San Pedro del Norte, situé exactement à côté de la frontière, attaqué une fois par les contras et fréquemment soumis à des coups de feu depuis le Honduras, paraît significative : l'armée était d'avis qu'il devait être évacué : env. 30 % de la population y est restée, 20 % est allée à Managua et 50 % est allée dans de nouveaux villages (quelques paysans déçus sont retournés à San Pedro).

Le projet dans sa phase actuelle prévoyait une répartition des activités et des fonds à raison d'un quart pour la zone de montagne et de 3/4 pour la zone de plaine. Les expériences de diversification de la production en zone de montagne n'ont pas entièrement répondu aux attentes et notamment le rendement n'est pas en rapport avec les efforts d'encadrement et les investissements.

Un réaménagement des objectifs s'impose, notamment pour une attention plus grande à la production vivrière de base (granos basicos) et à des mesures simples anti-érosives. Un certain déplacement de l'accent en faveur de la plaine en résulte, que justifie d'autant plus la situation actuelle, de même qu'en faveur de la zone intermédiaire (collines à El Triangulo).

Le projet évite que certaines réalisations ou certains équipements puissent avoir un usage directement lié à la défense. Ainsi, les réquisitions de véhicules qui avaient eu lieu quelques fois, ne se sont plus reproduites. Le projet qui a financé l'établissement d'une bonne route de Somotillo à Rodeo Grande pour ouvrir cette dernière région, a refusé de financer la réfection de la bretelle Rodeo Grande à San Francisco qui se serait justifiée autant et même plus par des considérations de défense qu'économiques. De même, il a refusé l'établissement de nouveaux villages à Palo Grande près de la frontière, car ils auraient une fonction de défense plus marquée que leur rôle économique.

Ces restrictions faites, le rôle du projet est important pour l'amélioration des routes locales de desserte et certains travaux de génie civil. Un plan d'ensemble a été établi par un consultant qui met l'accent sur les questions d'entretien. Pour les travaux de construction, le projet recourt aux services d'entreprises locales du secteur privé. La réfection de la digue sur la berge du Rio Negro qui fait frontière à Palo Grande se justifie pour éviter l'inondation de 3'000 ha de bonnes terres arables pour autant que des précautions de sécurité particulières soient prises.

En conclusion, moyennant quelques aménagements les objectifs du projet peuvent être poursuivis dans la situation actuelle.

6.14 Recommandations

Recommandation 1 : Les coopérants ne sont plus autorisés à se rendre dans la région montagneuse à partir du carrefour qui se trouve à un km au nord de Somotillo : par contre, avec les précautions qui sont et restent en vigueur, la route Somotillo - Rodeo Grande n'est pas soumise à cette interdiction. Vu l'urgence, cette recommandation est entrée en vigueur avec effet immédiat et a été communiquée aux intéressés le 15 juillet (cf. annexe 6). Elle ne s'applique pas aux partenaires nicaraguayens du projet qui suivent les règles fixées par leur administration.

Recommandation 2 : Si des mouvements de contras étaient signalés dans la zone de plaine et dans un rayon de 20 km autour de Somotillo, le chef de projet doit en informer sans délai le Bureau de coordination à Tegucigalpa, de préférence par téléphone.

Recommandation 3 : Le Comité de défense civile de Somotillo qui occupe un local dans l'immeuble du projet doit, dans les délais les plus brefs, se loger ailleurs, pour éviter la confusion des rôles (le principe en a été admis par nos partenaires, il s'agit de l'exécuter).

Recommandation 4 : Certains employés du projet effectuent des périodes de service militaire pendant lesquelles leur salaire est maintenu. Comme les frais de projet sont couverts à parts égales par la Suisse et le Nicaragua, le chef de projet déduira de la part suisse le montant afférent au paiement de tels salaires si cela n'a pas déjà été fait avant la présentation du décompte. Au besoin, un système forfaitaire peut être utilisé. Ainsi, les fonds suisses ne serviront pas au paiement de tels salaires.

Recommandation 5 : Le projet ne doit pas octroyer des prêts ou des avances pour des objectifs qui ne sont pas couverts par l'accord de projet. La question a été réglée pour quelques cas des années antérieures.

Recommandation 6 : L'équipe de coopérant est chargée de proposer d'ici au 1.10.86 une adaptation du plan d'opérations du projet qui tienne compte de la recommandation 1, qui limite les essais de diversification dans la zone montagneuse (pendientes), qui dégage des solutions alternatives pour la formation des agents nicaraguayens, les essais de cultures vivrières de base et de lutte anti-érosive dans la zone de collines (semi-pendientes) et qui mette par conséquent un accent encore un peu plus marqué sur les activités dans la plaine. La proposition contiendra aussi une description des conditions et des conséquences d'un déplacement des bureaux de l'équipe de coopérants (et si possible de leurs partenaires nicaraguayens) de Somotillo à Chinandega, avec éventuellement un élargissement de l'aire du projet vers le sud.

Recommandation 7 : L'affectation d'un coopérant pour les questions de formation d'adultes (agents de l'Etat, responsables de coopératives, etc.) devrait venir compléter l'équipe de coopérants, ce d'autant plus que cet aspect sera certainement renforcé par l'aménagement des activités du projet. Il en va de même pour le coopérant qui devrait être chargé des questions d'irrigation et de cultures. Ces deux affectations figurent déjà au plan d'opérations et devraient se faire dans les meilleurs délais.

Recommandation 8 : Si le projet est d'avis que les tâches du coopérant F. Bauer (diversification, cultures vivrières de base) et du coopérant-associé M. Zala (pâturage et essais agricoles, notamment le jicarro) doivent être poursuivies au-delà du terme de leur contrat (mi-1987), il doit présenter une proposition de cahier des charges futures qui découlent du plan d'opérations adaptées (cf. rec. 6).

Recommandation 9 : La réparation de la digue sur la berge du Rio Negro à Palo Grande ne peut être entreprise qu'après une entente entre les Gouvernements du Nicaragua et du Honduras dont l'Ambassade de Suisse doit être informée. Les travaux doivent être effectués par une entreprise nicaraguayenne. Même en situation calme, les coopérants ne doivent pas s'approcher de la zone frontière au-delà du village de Palo Grande.

Recommandation 10 : Le projet étudiera comment une part des contributions financières suisses peut être effectuée sous forme de livraison (par des canaux et des mécanismes existants) de matériel agricole (revendu aux bénéficiaires avec versement du prix en Cordobas pour couvrir les frais du projet) au lieu de transferts de fonds à la Banque nationale du Nicaragua. Le principe en figure dans l'accord de projet, mais l'écart entre les différents taux de change en rend la concrétisation difficile. Une proposition sera transmise à la DDA fin 1986.

6.2 Projet de relance et de développement de la production alimentaire dans la région de Segovias (Région 1)

6.21 Rappel des objectifs

Commencé par une aide d'urgence en 1979 à la relance de la production agricole, le projet s'est concentré ensuite sur un appui aux entreprises d'Etat et aux coopératives de production et de services nées de la réforme agraire, tant par des conseils techniques que par l'importation de machines, d'outils et d'installations pour les coopératives. Un centre de formation et d'essais agricoles a été créé à Limay. Les objectifs actuels du projet sont :

- un soutien logistique et financier pour l'importation de biens d'équipement et de pièces de rechange pour la production agricole,
- un programme de recherches agricoles appliquées à Limay,
- un programme de formation de coopérateurs à Limay,
- la création, si nécessaire, d'une centrale de services pour les coopératives,
- la réalisation de petites infrastructures (chemins d'accès, micro-irrigation).

Les activités du projet se sont concentrées essentiellement dans la zone sud (Esteli, San Juan de Limay) de la Région 1 (cf. carte en annexe 7). Jusqu'en septembre 1988, les engagements pris depuis 1979 se montent à SFR 8,7 mio, dont 7,7 mio ont déjà été utilisés.

6.22 La sécurité

Les régions de Limay et d'Esteli sont actuellement calmes. Esteli n'a jamais été attaquée sauf dans la zone limitrophe à la Région no. 6 de Matagalpa qui est assez accidentée, boisée et peu peuplée; c'est dans cette zone de Miraflores que plusieurs coopératives ont été attaquées (dont l'une avait bénéficié d'un financement de l'OSEO, cf. point 7.2 ci-dessous). Esteli, siège du Gouvernement régional, est une ville importante située sur la route panaméricaine : elle est aussi le siège du commandement d'une région militaire. Même si les opérations des contras s'intensifient, ils n'attaqueront pas Esteli. Il faudrait que l'armée du Nicaragua subisse des revers importants ou que des bombardements aient lieu pour que la ville d'Esteli soit en danger.

Le système d'information sur les mouvements des contras fonctionne bien et le coopérant de la DDA affecté à Esteli ne se déplace pas à la campagne sans s'être renseigné au préalable. D'ailleurs, les tâches qu'il accomplissait auprès des coopératives sont de plus en plus assurées par les agents du ministère de l'agriculture. Quant à son logement (maison transformée et agrandie sur fonds suisses qui sera remise aux partenaires du projet au départ du coopérant), il se trouve à l'orée de la ville entre de

nouvelles installations sportives (base-ball), un lotissement pour logements de fonctionnaires dont la construction devrait commencer sous peu et un bâtiment où est cantonné un détachement de la troupe. Après de longues discussions au sein de la mission, l'opinion a prévalu unanimement que dans les circonstances actuelles la localisation de cette maison ne présentait pas un risque accru.

La situation de Limay est assez différente : le centre de formation et de recherche est situé sur une éminence à quelque distance du bourg de San Juan (env. 2'000 hab.). En 1985, alors que la région était régulièrement soumise à des attaques de contras, le centre avait servi de cantonnement à une unité de l'armée (le coopérant s'était replié à Esteli puis étant en vacances en Suisse); les infrastructures de projet ne sont pas destinées à servir à des buts militaires et notre mécontentement a été clairement exprimé lors de la visite en Suisse du vice-président de la République du Nicaragua; des assurances nous ont été données qu'il s'agissait-là d'une maladresse qui ne se répéterait plus. L'armée a nettoyé la région et depuis mi-1985 aucun mouvement de contras n'a été signalé. Il n'en reste pas moins que Limay peut être une souricière : cette vallée élargie n'est qu'à env. 20 km à vol d'oiseau de la frontière du Honduras d'où peut se produire une incursion de contras; elle est bordée, sauf au sud-est, de montagnes boisées dans lesquelles les quatre routes qui relient la vallée à l'extérieur peuvent devenir rapidement dangereuses. La route principale en direction de la route panaméricaine à l'est a été le lieu de nombreuses attaques de véhicules durant le premier semestre 1985. Les trois autres routes sont moins sûres encore. Des mesures doivent être prises pour tenir compte de ce danger potentiel. A noter que huit techniciens étrangers résident à Limay (4 Américains, 2 Brésiliens, un Mexicain et un Suisse avec sa femme).

La réduction des activités du projet aux régions de Limay et d'Esteli, opérée depuis quelques années, évite la partie nord de la Région 1 qui pose de sérieux problèmes de sécurité.

6.23 Validité de objectifs et autres remarques

Les bénéficiaires du projet ont été à l'origine des fermes d'Etat, puis ensuite des coopératives de production et des coopératives de crédit et de services et depuis 1986 des paysans individuels. Si la rentabilité économique des fermes d'Etat pose de nombreux problèmes, celle des coopératives paraît nettement mieux assurée. La plupart de l'équipement importé par le projet a été vendu aux coopératives qui ont obtenu un prêt de la banque de développement. Les remboursements se font au rythme prévu. Les sommes en monnaie locale découlant de la vente de l'équipement sont utilisées pour le financement d'activités non directement rentables. Le rôle du projet a été important dans la relance de la production agricole et il pourrait être plus grand encore si les fonds étaient disponibles pour importer plus d'équipement, notamment des pompes pour de petits périmètres d'irrigation.

Une des caractéristiques du projet est de partir de besoins concrets identifiés pour procéder à l'importation d'équipement (y compris pièces de rechange); cette flexibilité devrait être préservée dans la recherche d'une solution qui permette de procéder aux importations sans la présence d'un coopérant suisse et qui recourt à des canaux existants pour l'importation proprement dite (publics ou privés).

Le périmètre d'irrigation de Los Jobos est quasi terminé. Un travail important serait encore nécessaire pour parvenir à une bonne utilisation de l'eau par les bénéficiaires. Les études de détails pour le périmètre d'El Zapotillo dont la justification économique a été démontrée, n'ont pas encore débuté.

Le Centre de Limay est construit et ne nécessite plus d'investissements supplémentaires d'importance. Pour la formation, le département des ressources humaines du ministère de l'agriculture procède aux choix. Pour les recherches appliquées, le rôle du coopérant est encore déterminant; des résultats très encourageants (11 paysans individuels et 5 coopératives) sont enregistrés pour la culture du raisin; d'autres cultures nécessiteront encore des essais sur plusieurs années pour aboutir à des résultats vulgarisables. Les autorités attachent beaucoup d'importance à la recherche appliquée pour la zone semi-sèche et aimeraient faire de Limay un centre national.

Les participants aux activités du Centre se recrutent dans les coopératives de production et les coopératives de crédit et de service, parmi les membres de l'Union nationale des agriculteurs et éleveurs (UNAG, paysans individuels proches des Sandinistes) et de l'Association des agriculteurs et éleveurs d'Esteli (ASOAGE, paysans individuels sans relation politique) ou encore parmi les paysans non organisés. Il n'y a pas de distorsion de nature politique dans le recrutement : un paysan qui veut améliorer ses connaissances, peut bénéficier du Centre.

6.24 Recommandations

Recommandation 11 : Une liaison radio doit être installée sur les véhicules des coopérants reliée aux postes fixes à Limay et à Esteli (ministère et logement chef de projet) et si possible sur poste fixe à Chinandega (logement chef de projet).

Recommandation 12 : Il est interdit aux coopérants de se rendre dans la zone de danger de la région (cf. annexe 7), soit la zone frontière et la zone au-dessus de la route panaméricaine et à l'est la zone limitrophe de la Région 6; ils peuvent circuler dans le reste de la Région 1 en respectant les précautions qui sont et qui restent en vigueur (cf. point 6.12 fin du premier paragraphe).

Recommandation 13 : Si des mouvements de contra étaient signalés dans la zone autorisée, le chef de projet doit en informer sans délai le Bureau de coordination à Tegucigalpa, de préférence par téléphone.

Recommandation 14 : Le coopérant G. Duriaux peut continuer d'habiter et de travailler à Limay pour autant qu'aucun mouvement de contra ne soit signalé au sud et à l'ouest de la route panaméricaine; dès qu'un mouvement est signalé, il doit sans délai soit se rendre à Esteli si la route est sûre, soit rester dans le bourg de Limay et demander par l'intermédiaire du chef de projet que son évacuation sur Esteli soit organisée.

Recommandation 15 : L'équipe de projet prépare jusqu'au 1.10.86 une révision du plan d'opérations afin que l'appui suisse pour le Centre de Limay puisse se poursuivre sans présence permanente d'un coopérant suisse dès janvier 1987 lorsque G. Duriaux quittera définitivement Limay. Un appui ponctuel par des missions de courte durée peut être envisagé, sous réserve des questions de sécurité.

Recommandation 16 : Si une très grande importance doit être accordée à la recherche appliquée de cultures vivrières et de rente en zone sèche (ce que la mission ne peut juger), la Section Amérique latine de la DDA peut étudier s'il conviendrait de proposer aux autorités nicaraguayennes la création d'un Centre de recherche et de formation dans un lieu qui offre les conditions voulues de climat et de sécurité.

Recommandation 17 : Le coopérant G. Baumann peut continuer d'habiter la maison où il loge actuellement, à condition qu'il dispose pour lui-même et pour G. Duriaux d'un logement au centre d'Esteli où se replier en cas de troubles dans la zone d'Esteli.

Recommandation 18 : Jusqu'au 1.10.86, l'équipe de projet prépare une révision du plan d'opérations afin que l'appui suisse pour l'équipement et le suivi de coopératives et des paysans individuels, ainsi que pour l'utilisation du fonds en monnaie locale, puisse au cours de 1987 se poursuivre sans présence permanente d'un coopérant suisse, mais au besoin avec des missions de courte durée sous réserve des questions de sécurité.

Recommandation 19 : Si un tel plan peut être proposé de façon satisfaisante, la Section Amérique latine peut examiner si une modification budgétaire (voire un modeste crédit complémentaire) permettrait d'augmenter quelque peu les fonds à disposition pour l'importation d'équipements et de pièces de rechange. De même pour l'Escuela de Agricultura y Ganaderia Esteli (bourses d'études), institution qui dépend d'une congrégation religieuse.

6.3 Projet d'adductions d'eau et de puits en milieu rural (Région 1 et zones adjacentes)

6.31 Rappel des objectifs

Le projet a commencé à fin 1981 et jusqu'à 1988 les engagements prévus se montent à SFR 4,6 mio, dont 1,8 ont déjà été utilisés. Le but principal est de faciliter l'accès à l'eau potable des communautés rurales de la Région 1 et de quelques zones adjacentes,

- en stimulant la participation active des communautés dans les processus d'identification, de construction et d'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau potable,
- en renforçant les services gouvernementaux par l'utilisation d'une méthodologie fondée sur la participation des communautés et de techniques adaptées de construction, de fonctionnement et d'entretien des ouvrages,
- en mettant en place un mécanisme simple et efficace de contrôle de la qualité de l'eau.

6.32 La sécurité

Le nord de la Région 1 (cf. carte en annexe 8) est une zone de conflits où la sécurité n'est pas assurée (cf. description au point 4.5 ci-dessus). Au sud et à l'ouest de la route panaméricaine, ainsi qu'autour d'Esteli, la situation est calme depuis un an (cf. description au point 6.22 ci-dessus). Depuis 1985, le projet se réalise sans présence permanente de coopérant suisse. Après trois ans d'affectation, le coopérant suisse avait formé les cadres locaux nécessaires à la poursuite des activités selon la méthodologie préconisée; des missions d'appui de courte durée tous les six à neuf mois permettent d'assurer un suivi suffisant.

La sécurité du personnel nicaraguayen de l'INAA (Instituto Nicaragüense de Aqueductos y Alcantarillados = institut pour l'approvisionnement en eau et les eaux usées) suit les règles fixées par les autorités locales; le risque n'est pas accru par le projet. Jusqu'à présent, aucun ouvrage construit dans le cadre du projet n'a été détruit par la contra.

6.33 Validité des objectifs et autres remarques

La méthode appliquée, nouvelle pour le Nicaragua, demande une forte participation de la population qui doit décider d'apporter sa contribution en effectuant tous les travaux non spécialisés (tranchées notamment, creusage du puits). L'INAA l'a adoptée pour d'autres programmes, ainsi avec CARE-Canada en Région 6 et avec l'UNICEF en zone spéciale 3 (fonds canadien et norvégien). Le projet joue également un rôle pilote en ce qui concerne le contrôle de la qualité de l'eau.

De 1982 à 1985, 216 ouvrages ont été construits (bénéficiant à env. 22'000 personnes) et 240 sont prévus pour 1986-1988; au nord de la zone du projet, certains retards ont été enregistrés, car le conflit a empêché les équipes de l'INAA de faire leur travail.

Le choix des communautés pour lesquelles un ouvrage sera construit, est fonction de critères objectifs : volonté de la communauté de faire sa contribution, présence d'eau souterraine ou de sources, accès des lieux, configuration de l'habitat. L'INAA se veut avant tout un service technique, comme l'ont spontanément déclaré plusieurs interlocuteurs de la mission. Le projet s'adresse autant aux communautés rurales traditionnelles (hameaux et villages de moins de 2'000 habitants) qu'à de nouveaux villages (asentamientos) pour autant qu'ils soient dans la zone d'activité du projet.

Même dans les circonstances actuelles où l'encouragement de la production agricole est la première priorité, un projet d'approvisionnement en eau potable conserve un haut degré de priorité : l'amélioration de l'état de santé de la population et la diminution du temps passé au transport de l'eau peuvent libérer des forces de travail pour la production agricole.

L'état de finances publiques du Nicaragua a empêché les autorités de prendre à leur charge la part prévue des frais locaux de réalisation du projet, à l'exception des frais de personnel pour lesquels leur contribution a passé de 16 à 40 mio de cordobas (influence notamment de l'inflation). La DDA a accepté en 1986 d'augmenter sa part de couverture des frais locaux. L'INAA espère obtenir plus de fonds dans le budget 1987.

En collaboration avec l'UNICEF, le Nicaragua a préparé un plan quinquennal pour l'eau potable et la santé de base. Ce plan pour lequel existe un document préliminaire, offre la possibilité d'étendre la zone géographique de l'action de la DDA.

Les pompes à main font problème : jusqu'à présent, le Nicaragua a essentiellement importé la pompe américaine Dempster 23F; le boycott américain empêche l'importation de nouvelles pompes et de pièces de rechange. La tenue d'un séminaire à fin 1986 avec l'UNICEF est prévue pour établir quel type de pompe convient au Nicaragua (India Mark II ?) et peut être produit localement, en tenant compte en particulier des études entreprises sous l'égide de la Banque mondiale pour des technologies à prix bas. Un appui de la Suisse serait souhaité.

6.34 Recommandations

Recommandation 20 : L'exécution du projet peut continuer comme prévu. Au besoin la DDA pourra faire preuve de souplesse pour la part des frais locaux qu'elle assurera en 1987.

Recommandation 21 : La Section Amérique latine devrait prendre contact avec l'UNICEF à New York (et par le coordinateur avec le représentant à Managua) pour avoir connaissance dudit plan quinquennal et examiner les possibilités d'une extension de la collaboration de la DDA dans l'approvisionnement en eau potable.

Recommandation 22 : La DDA devrait participer au séminaire prévu à fin 1986 à Managua sur le choix des pompes et, le cas échéant, envisager de coopérer à la production locale de pompes à main.

7. LES PROJETS D'ORGANISATIONS PRIVEES SUISSSES COFINANCES PAR LA DDA

Les projets d'organisations privées suisses - Swissaid, Oeuvre suisse d'entraide ouvrière OSEO, Swisscontact, Entraide protestante EPER/HEKS, Frères sans frontière et Groupe volontaire outre-mer GVOM - sont analysés par thème et regroupés par région géographique.

Très souvent, le même projet est soutenu par plusieurs organisations privées de différents pays, chacune apportant une contribution à un volet spécifique, ou mettant à disposition soit des fonds, soit des volontaires. Il y a au Nicaragua environ 1500 volontaires (800 d'Europe occidentale et 700 des USA et du Canada) envoyés par des organisations privées (avec ou sans contribution gouvernementale).

7.1 Habitat rural (Région 6 : Matagalpa)

7.11 Les objectifs et les réalisations

La réforme agraire a permis à de nombreux ouvriers agricoles et paysans quasi sans terres de recevoir, généralement sous forme coopérative, des terres à cultiver. Elle cherche aussi à encourager le regroupement des agriculteurs et des éleveurs en petits villages, de façon à permettre de les mettre au bénéfice de services sociaux et d'infrastructures. Dans les zones de danger dû à l'activité des contras, les paysans ont souvent quitté leur habitat isolé pour se regrouper en villages afin de mieux pouvoir défendre leur famille contre d'éventuelles agressions. Dans les Régions 1, 2 et 6, le Gouvernement soutient la construction de plus de 100 nouveaux villages (asentamientos) très simples. S'il faut reconnaître que dans certains cas isolés des paysans ont été contraints par l'armée du Nicaragua de quitter leur habitat traditionnel où ils voulaient rester malgré le danger d'attaques de la contra, il n'en reste pas moins que la très grande majorité des habitants des nouveaux villages y sont venus volontairement ou poussés par les circonstances.

La création de ces villages qui doivent jouer un rôle considérable dans la promotion des campagnes, a en outre contribué à diminuer l'exode rural vers les grandes villes et à éviter l'établissement de camps de réfugiés pour ceux qui devaient fuir les zones de conflit. La carte en annexe 9 indique les nouveaux villages de la Région 6.

Les organisations privées suisses (OSEO, Swissaid, Terre des Hommes Bâle, Comité pour l'Amérique centrale) ont soutenu la construction de cinq villages : Yale (1984), El Carmen et La Rondalla (1985), El Galope et la Maranosa (1986).

La DDA a cofinancé le coût de la construction de la Maranosa (décision de 1984 sur demande de Swissaid) : maisons, infrastructure sociale, équipement agricole, ainsi qu'une partie des frais des ouvriers qualifiés suisses qui ont encadré et formé un groupe d'artisans nicaraguayens dans la construction des villages d'El Carmen et d'El Galope. Elle a en outre cofinancé l'affectation d'Yvan Leyvraz et de quelques volontaires du GVOM auprès du ministère de l'habitat à Matagalpa, et pour un à Matiguas.

La qualité des travaux effectués est excellente et les artisans nicaraguayens sont quasi en mesure d'exercer seuls les connaissances qu'ils ont acquises; ils ont d'ailleurs l'intention de former un groupement de constructeurs.

7.12 La sécurité

La Région 6 est en grande partie affectée par les activités de la contra qui à partir de quelques poches dans les montagnes ou depuis le Honduras opère des attaques sur des villages ou sur des véhicules. Ainsi, le village de Yale a été partiellement détruit le 31 mai 1986, et le volontaire Yvan Leyvraz a été tué au sud de Wiwili le 28 juillet 1986. A ce sujet, il convient malheureusement de noter qu'Yvan Leyvraz n'avait pas suivi le conseil de l'OSEO (qui aurait dû lui en donner l'ordre) de limiter ses activités à Matagalpa et de ne pas se rendre dans les endroits dangereux. Il est mort dans une des zones les plus dangereuses du Nicaragua où de nombreuses attaques de véhicules ont déjà eu lieu. Il apparaît qu'il avait entrepris ce voyage en toute connaissance de cause du grand danger qu'il courait.

7.13 Recommandations

Recommandation 23 : La DDA ne doit, dès à présent, cofinancer aucun volontaire qui voyage ou habite dans la zone de danger (cf. limite actuelle sur la carte en annexe 9) et elle doit demander aux organisations de retirer leurs volontaires et de trouver d'autres moyens de réalisation, même si ces volontaires sont financés par ces seules organisations.

Recommandation 24 : La DDA peut continuer de cofinancer des volontaires qui travaillent à Matagalpa ou à Jinotega, dans la mesure où ils prennent l'engagement de ne pas se rendre dans la zone de danger.

Recommandation 25 : Pour les cofinancements en cours, la DDA doit imposer aux organisations privées une exécution sans présence de volontaires dans la zone de danger.

Recommandation 26 : La DDA ne doit plus accepter de cofinancer la construction de villages dans la zone de danger; elle peut participer à des frais de formation de personnel local ou de mise à disposition d'outils et d'équipements.

7.2 Formation des paysans (Régions 1, 6 et Managua)

7.21 Les objectifs et les réalisations

La formation des paysans est très faible et le Gouvernement fait un effort considérable pour offrir aux coopérateurs et aux paysans individuels la possibilité d'acquérir des connaissances aussi bien en matière d'organisation que de production. L'Asociación de Trabajadores del Campo ATC regroupe la plupart des ouvriers agricoles des fermes d'Etat et des propriétaires privés, alors que l'Union Nacional de Agricultores y Ganaderos UNAG réunit env. 160'000 paysans et éleveurs individuels ou coopérateurs. Ces mouvements doivent représenter les intérêts de leurs membres auprès des autorités; dans la mesure où leurs membres et leurs cadres disposeront d'une bonne formation, ils seront en position de remplir leur rôle de façon autonome. Il apparaît que l'UNAG s'est engagée sur cette voie et que les propositions qu'elle fait exprime l'opinion de ses membres qui sont souvent critiques à l'égard des autorités (selon le délégué des Communautés européennes qui va accroître son soutien à l'UNAG).

La DDA participe à différents cofinancements (cf. les annexes 7 et 9 pour leur localisation) :

- un appui à la centrale de l'UNAG à Managua pour la mise au point de matériel pédagogique, (OSEO)
- un appui au Centre de formation de l'ATC à La Laguna près de Matagalpa : petits équipements, frais de fonctionnement, véhicules, (OSEO), qui sera transféré à La Cumplida que construisent des volontaires danois,
- la construction de "maisons du paysan" (lieux de rencontre et d'hébergement à très bas prix) à Waslala (terminé) et à La Dalia (en cours de construction) en Région 6 et à Condega (en voie d'achèvement) en Région 1, (OSEO)
- la construction d'un entrepôt et d'un magasin pour l'UNAG à Condega (en voie d'achèvement) en Région 1, (OSEO)
- le soutien à des animations culturelles de conscientisation des paysans (théâtre rural) à Matagalpa/La Praga (OSEO) et à Managua (Swissaid).

7.22 La sécurité

Les activités à Managua ne posent pas de problèmes particuliers de sécurité. Par contre en Région 6, les maisons du paysans de La Dalia et de Waslala sont en zone de risque, de même que le Centre de La Cumplida. Condega en Région 1 est dans une zone calme actuellement.

7.23 Recommandations

Recommandation 27 : La construction de la maison du paysan à La Dalia doit se poursuivre sans la présence de volontaires et la DDA ne doit plus prendre de nouveaux engagements pour des maisons du paysan situées en zone à risque.

Recommandation 28 : Le soutien d'organisations de base, et notamment de l'UNAG, par des organisations privées suisses, peut faire l'objet de nouveaux cofinancements, notamment pour des programmes nationaux ou des programmes spécifiques de formation. Il convient d'éviter le cofinancement de constructions dans des zones à risque.

7.3 Production de semences (Régions 1 et 6)

7.31 Les objectifs et les réalisations

Le développement et la diversification des cultures vivrières passent par la production et la multiplication de semences localement, car le Nicaragua ne dispose pas d'assez de devises pour les importer (et le boycott américain lui a coupé ses sources habituelles d'approvisionnement).

La DDA a cofinancé le projet de l'OSEO de semences de pommes de terre, d'ail, de haricots, etc : périmètres d'irrigation, hangars et matériel de stockage, moyens de transport, formation des producteurs (aussi bien des coopérateurs que des paysans individuels).

Ces applications correspondent, au plan local, au soutien que la DDA accorde aux grands instituts de recherches agronomiques (Centro internacional de la Papa à Lima, Centro internacional de Agricultura tropical à Cali) et aux programmes régionaux de diffusion des résultats des recherches en Amérique centrale.

7.32 La sécurité

Les programmes au nord de la Région 1 ne figurent plus dans le projet de l'OSEO pour des raisons évidentes de sécurité. Les coopératives et paysans actuellement soutenus (cf. cartes en annexes 7 et 9) se trouvent dans des zones actuellement calmes, à l'exception de la zone de Miraflorès qui a subi plusieurs attaques, la dernière en mai 1986 au cours de laquelle un hangar à pommes de terre financé par l'OSEO a brûlé, ainsi qu'une série de maisons financées par d'autres sources; plusieurs habitants ont perdu la vie. La sécurité serait actuellement meilleure, car l'armée a pris les mesures nécessaires à la protection de la zone.

7.33 Recommandations

Recommandation 29 : Un accent plus marqué doit être mis sur la liaison avec les projets régionaux concernant les cultures en question et sur l'utilisation des connaissances techniques disponibles. Le Service sectoriel agriculture de la DDA doit examiner avec l'OSEO la façon d'y parvenir.

Recommandation 30 : La DDA peut cofinancer la suite de ce programme dans la mesure où il se déroule en dehors de la zone à risque ou à sa limite, et dans la mesure où il n'implique pas la présence permanente de volontaires suisses. La formation des cadres du ministère de l'agriculture devrait mieux être prise en considération.

7.4 Formation technique et appui à l'artisanat (différentes régions)

7.41 Les objectifs et les réalisations

Le Nicaragua souffre d'un grand manque de personnel technique à tous les niveaux. Les personnes formées n'ont jamais été en nombre suffisant et l'émigration vers les Etats-Unis (immigrants légaux et illégaux) a drainé quantité d'ouvriers spécialisés et de techniciens attirés par les possibilités d'une société de consommation. En outre, il apparaît qu'à la fin du service militaire patriotique, les jeunes de 20 ans ne désirent pas s'engager dans une formation de plusieurs années, car ils pensent à se marier et à gagner leur vie (si possible en tirant avantage de leur statut d'anciens soldats). Même sans pouvoir résoudre cette question grave pour l'avenir du pays, la formation en cours d'emploi et le perfectionnement d'artisans joue un rôle important.

La DDA a cofinancé Swisscontact pour un programme de perfectionnement de tractoristes dans la zone proche du Pacifique (en voie d'achèvement) et pour l'installation d'un atelier mécanique à Sébaco avec l'Asociación regional de Arrozeros de Sébaco, ARAS. Cette association groupe une quinzaine de riziculteurs moyens qui possèdent 120 tracteurs et 25 moissonneuses, qui politiquement ne sont probablement pas proches des autorités, et qui produisent une quantité appréciable de riz. Cet atelier pour lequel des mécaniciens sont formés sur le tas, devra servir d'atelier central de réparation de machines agricoles pour l'ARAS et offrir également ses services à d'autres clients. Deux coopérants de Swisscontact sont sur place.

La DDA a également cofinancé un projet de l'EPER/HEKS dans la Région 4 au sud de Managua pour le montage de vélos importés d'Inde. Des mécaniciens ont été formés pour le montage des vélos et leur entretien; la vente des vélos vient alimenter un fonds en monnaie locale qui devrait permettre l'importation de nouveaux vélos (mais le Nicaragua n'a pas de devises disponibles).

Swissaid bénéficie de deux cofinancements de la DDA : l'un pour la création d'une petite fabrique de carton à partir de vieux papier au sud de Managua avec l'appui du Grupo Sofonias (org. privée du Nicaragua), l'autre pour la production de tuiles avec les matériaux locaux dans de petits ateliers soutenus par le ministère de l'agriculture.

Plusieurs idées de nouveaux projets sont à l'examen : encouragement de petits coopératives d'artisans et conseils de gestion, appui à l'artisanat textile en liaison avec une aide financière de la Banque interaméricaine de développement (fonds pour petits projets). Elles offrent des perspectives intéressantes de répondre à des besoins essentiels et de travailler avec des milieux variés.

7.42 La sécurité

Aucune de ces activités ne se trouve en zone à risque.

7.43 Recommandations

Recommandation 31 : La DDA devrait demander à l'EPER/HEKS comment cette organisation entend poursuivre son appui au montage de vélos et résoudre la question de l'obtention de devises.

Recommandation 32 : La DDA devrait demander à Swissaid que la localisation des ateliers de production de tuiles qui n'est pas encore déterminée, évite dans toute la mesure du possible la zone à risque.

Recommandation 33 : De façon générale, la DDA pourrait signaler aux organisations privées son intérêt pour des propositions de cofinancement de projets de formation technique et d'appui à l'artisanat dans les zones où la situation est normale quant à la sécurité et avec des partenaires aussi variés que possible.

7.5 Constructions scolaires (Région 4)

7.51 Les objectifs et les réalisations

Le Gouvernement du Nicaragua fait un gros effort pour scolariser l'ensemble des enfants et pour construire les écoles primaires nécessaires. La qualité des enseignants paraît ne pas avoir suivi.

La DDA a assuré un cofinancement des projets de Swissaid pour la construction d'écoles primaires dans les villages du départements de Rivas avec l'organisation privée Grupo Sofonias comme partenaire. Le projet s'étend aussi à la construction d'écoles normales et d'écoles secondaires et aux autres départements de la Région 4. Près de 200 classes ont été construites.

7.52 La sécurité

La Région 4 ne présente pas de problème particulier de sécurité, à l'exception de la zone frontalière avec le Costa Rica qui est potentiellement dangereuse.

7.53 Recommandation

Recommandation 34 : La poursuite de ce cofinancement ne pose pas de problème particulier. Peut-être conviendrait-il d'encourager Swissaid à adopter une vision plus large de son appui et à examiner ce qui pourrait être fait pour améliorer la qualité de l'enseignement.

7.6 Condition de la femme (Région 6 et Managua)7.61 Les objectifs et les réalisations

Bien que depuis 1979 la situation de la femme se soit améliorée, les mentalités ne se modifient que lentement. L'esprit machiste n'a pas disparu, mais les femmes sont mieux conscientes de leurs droits et de l'écart qui subsiste entre théorie et pratique. Les organisations de femmes se renforcent, mais cherchent encore leur voie.

La DDA cofinance plusieurs projets :

- crèches à Managua et à l'hôpital de Matagalpa (OSEO)
- un appui à l'office de protection et d'orientation de la famille du ministère des affaires sociales à Managua : cours de formation, matériel pour campagne d'éducation, frais de consultants et de spécialistes (OSEO)
- un appui à l'Office légal des femmes de l'Association des femmes du Nicaragua : matériel et prise en charge de frais de formation (OSEO)
- une étude sur les problèmes des femmes à travers l'ATC (association des ouvriers ruraux) qui a abouti d'une part à un programme de formation d'animatrices rurales pour les régions de Matagalpa et de Leon et d'autre part à la création de crèches pour les enfants de femmes travaillant dans 14 plantations de café au nord et à l'est de Matagalpa et de Jinotega (Swissaid).

7.62 La sécurité

La situation à Managua et à Matagalpa ne pose pas de problème particulier. Les crèches qui sont installées dans les plantations de café sont en zone à risque; les enfants y habitent toutefois déjà et, en cas d'attaque, la contra hésitera peut-être à détruire des crèches et à tuer des enfants.

7.63 Recommandation

Recommandation 35 : Ces cofinancements peuvent être poursuivis, et dans la zone à risque dans la mesure où ils n'impliquent pas la présence de volontaires. La DDA devrait inciter les organisations privées à présenter des projets qui sont situés dans les zones qui ne posent pas de problèmes de sécurité et où les besoins d'appui sont aussi prioritaires.

7.7 Minorités ethniques (zone spéciale 2)

7.71 Les objectifs et les réalisations

Les Indiens qui occupent la côte atlantique du Nicaragua ont de tout temps été défavorisés, de même que les Noirs venus de la Jamaïque. Après le renversement de Somoza, les nouvelles autorités se sont montrées particulièrement maladroites à leur égard; une partie des Indiens au Nord s'est réfugiée au Honduras et a pris les armes contre les autorités de Managua, le mouvement a été plus faible au Sud. Depuis lors la spécificité des cultures et des communautés indiennes a été reconnue et le Gouvernement étudie des formes d'autonomie pour les régions concernées. Entre-temps toutefois les mouvements d'Indiens sont en partie devenus un enjeu dans le conflit.

La DDA cofinance des projets de Swissaid pour l'amélioration de la pêche en mer, pour l'appui à des groupes de vannières et de couturières dans la région de Bluefields. La réalisation des projets est lente, car les communautés indiennes sont peu ouvertes au changement et le travail d'animation entrepris par les fonctionnaires doit être fait en profondeur et avec doigté.

En outre, l'EPER/HEKS participe au financement du programme de développement du Comité évangélique de la CEPAD dont une grande partie des activités concernent les Indiens et qui joue un rôle important dans le dialogue avec les autorités de Managua. A travers le crédit-cadre octroyé à Pain pour le Prochain, la DDA participe aussi à ce financement (cette contribution n'est pas comprise dans les chiffres de l'annexe 10).

7.72 La sécurité

La région de Bluefields est sujette à un certain nombre d'attaques. Certains ateliers de coutures en ont souffert : fuite de la population devant les attaquants, vol du matériel. Bien que le commandant Eden Pastora ait déposé les armes sur le front sud, il ne faut pas s'attendre à une amélioration de la sécurité, plusieurs de ses lieutenants s'étant ralliés aux dirigeants du front nord de la contra.

7.73 Recommandation

Recommandation 36 : Comme l'appui au développement en faveur des minorités ethniques (qui sont toutes en zone d'insécurité) mérite une attention particulière, le cofinancement de projets dans la zone spéciale 2 peut être poursuivi, pour autant qu'il n'implique pas la présence de volontaires suisses et même si le risque subsiste de voir l'un ou l'autre projet souffrir d'une attaque de la contra.

7.8 Autres secteurs

Un certain nombre de volontaires de Frères sans frontières et du GVOM sont affectés auprès d'institutions publiques ou privées dans les domaines de la santé, de l'information, de

la vulgarisation, de l'enseignement. Selon la pratique de la DDA, l'organisation qui les envoie peut demander de bénéficier d'un subside selon une échelle préétablie pour autant que le volontaire ait des activités de développement et que certaines conditions soient remplies (formation, assurances, etc.).

Les domaines d'activité des volontaires au Nicaragua répondent à des préoccupations de développement. Toutefois, quelques lieux d'affectation sont situés en zone d'insécurité : p.ex. sur le Rio San Juan à la frontière du Costa Rica ou à Matiguás en Région 6.

Recommandation 37 : Les demandes de subsides présentées par les organisations privées pour des volontaires au Nicaragua doivent, en plus de l'examen normal, être appréciées par la Section Amérique latine de la DDA du point de vue de la sécurité du volontaire. Les affectations en zones d'insécurité ne peuvent recevoir un subside et l'organisation doit être fermement priée de trouver une autre affectation hors zones d'insécurité. Cet examen doit aussi être fait pour les affectations en cours. Le volontaire devrait prendre l'engagement écrit de respecter les consignes de sécurité.

8. LES ACTIVITES SANS SOUTIEN DE LA DDA

8.1 Les objectifs et les réalisations

Plusieurs organisations privées suisses soutiennent le Nicaragua d'une façon ou d'une autre, sans avoir demandé un appui financier de la DDA. La mission n'a pas une vue d'ensemble de ces activités. Il ressort de la statistique publiée par Swissaid (cf. annexe 10) que les principales organisations sont Terre des Hommes Bâle, Zentralamerika-Komitee, Oeuvre suisse de Carême et Caritas, EPER/HEKS.

Les activités sont de nature très différente : par exemple un comité de médecins tessinois a organisé un excellent petit programme de détection du cancer de l'utérus (assez fréquent au Nicaragua) qui, traité rapidement, peut être éliminé (envoi de laborantines spécialisées, formation au Tessin de laborantines nicaraguayennes, appui médical, médicaments); les organisations catholiques soutiennent les activités de leurs coreligionnaires; les brigades de construction de nouveaux villages envoyées par le Zentralamerika-Komitee et formées d'ouvriers spécialisés suisses qui se relayaient tous les six mois, ont fait un très bon travail technique et formé des équipes d'ouvriers nicaraguayens; d'autres activités et missions brèves tiennent plus de la récolte d'information et de l'expression d'une solidarité politique que de la coopération au développement. Il faut aussi mentionner le jumelage de la Ville de Delémont avec le bourg de La Trinidad (au sud d'Esteli).

8.2 La sécurité

Ces activités ont lieu un peu partout. Certaines affectations et plus particulièrement des activités qui répondent à des préoccupations d'ordre essentiellement politique (par exemple l'envoi prochain d'une "Schülerbrigade" dans le nord du pays) ont lieu en zones d'insécurité.

8.3 Recommandations

Recommandation 38 : Un appel pressant devrait être lancé aux organisations concernées pour qu'elles s'abstiennent d'affecter du personnel et d'envoyer des missions dans les zones d'insécurité, et qu'elles appliquent les mêmes mesures de sécurité que pour le personnel de la DDA.

9. L'AIDE HUMANITAIRE

L'aide humanitaire (et alimentaire qui la complète) répond à une préoccupation plus large et plus immédiate que la coopération au développement. En particulier, elle peut impliquer de ceux qui la pratiquent, une exposition à certains dangers dans la mesure où elle doit se déployer dans des zones d'insécurité. Le personnel des organisations d'aide humanitaire est formé à cet effet et conscient du risque qu'il prend. Il va de soi que les mesures de sécurité proposées dans ce rapport ne s'appliquent pas à l'aide humanitaire.

Le CICR entretient une délégation importante au Nicaragua. Il n'a pratiquement jamais éprouvé de problème de sécurité. Ses délégués s'informent constamment auprès des autorités et suivent leurs directives qui sont considérées comme tout à fait fiables. La division de l'aide humanitaire de la DDA a attribué au CICR en 1985 SFR 1,6 mio et durant le premier semestre de 1986 0,5 mio pour son programme de soutien aux victimes du conflit.

Cette division a aussi accordé une contribution de SFR 0,1 mio au HCR en 1986 pour son action de rapatriement du Honduras au Nicaragua en faveur de réfugiés indiens.

Sans contribution de la DDA, la Centrale Sanitaire suisse apporte un appui médical dans le nord du pays, ainsi que sur la côte atlantique. De même Médecins sans Frontières.

Recommandation 39 : Si, selon toute vraisemblance, l'appui américain à la contra conduit à une intensification des attaques, il conviendrait que la division de l'aide humanitaire de la DDA prenne les mesures de planification financière qui lui permette de répondre substantiellement aux appels de fonds que lanceraient le CICR et le HCR pour leurs programmes spéciaux.

10. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS FINALES

10.1 La position d'autres donateurs

Toutes les coopérations européennes que nous avons interrogées (Communautés européennes, Norvège, Espagne, Suède, Autriche, Pays-Bas, RFA), ainsi que les organisations multilatérales entendent poursuivre leur coopération au Nicaragua.

La Suède (versements d'env. SFR 30 mio par an) est active dans les domaines des mines, de la forêt, de l'énergie, du soutien aux importations de pièces de rechange et d'intrants, et appuie plusieurs organisations privées suédoises qui réalisent des projets et affectent des volontaires : en tout env. 100 consultants et volontaires. Les mesures de sécurité sont semblables à celles que préconise ce rapport.

La Norvège (versements d'env. SFR 15 mio) répartit son aide de façon relativement également entre projets bilatéraux, soutien d'organisations privées norvégiennes, cofinancement de projets multi-bilatéraux. L'envoi de volontaires supplémentaires est à l'étude.

L'Espagne compte 50 coopérants au Nicaragua, dont 20 médecins dans les hôpitaux de Jinotega et de Juigalpa et un soutien à l'école technique de Granada. La sécurité des coopérants est assurée pour autant que leur activité ne soit pas aux abords des frontières.

Le Honduras et le Nicaragua (versements 1985 env. SFR 40 mio, dont les 2/3 sous forme d'aide alimentaire) sont deux partenaires parmi les plus importants d'Amérique latine pour les Communautés européennes. L'accent est mis sur le soutien de la production agricole et de la réforme agraire. Il n'y a que six experts sur place. Un septième a été assassiné en juin (crime de droit commun par un soldat ivre). La localisation des projets et la sécurité du personnel suivent les règles qui sont proposées dans ce rapport.

L'Autriche qui vient d'affecter un coordinateur de l'aide à Managua, a attribué des crédits à des conditions libérales pour env. SFR 33 mio (irrigation de plantations de sucre, fabrication de sacs pour exportations agricoles, importation générale de biens autrichiens) et de l'aide alimentaire. Elle soutient env. 40 volontaires d'organisations privées autrichiennes (dont certains sont affectés dans des zones que le présent rapport considère comme dangereuses). Quelques nouveaux projets sont à l'étude.

La RFA interdit à ses coopérants de se déplacer hors de Chinandega et à l'est de Matagalpa. Une équipe de huit volontaires ont toutefois été enlevés au sud de Juigalpa et un volontaire (dans le cadre d'une action soutenue par la Ville de Fribourg-en-Brisgau) a été tué en même temps qu'Yvan Leyvraz.

La Grande-Bretagne et le Japon n'ont pas de coopérants sur place pour leur programme d'aide.

10.2 La position de l'opposition

Le principal leader de l'opposition, le député Virgilo Godoy, ancien ministre et chef du Parti libéral indépendant, est tout à fait favorable à la poursuite de l'aide à son pays, bien qu'elle bénéficie sans aucun doute aussi au Gouvernement; il essaie de convaincre ses coreligionnaires politiques en Allemagne (FDP) de reprendre leur coopération (Naumann-Stiftung) afin de disposer d'un moyen d'influence sur le Gouvernement.

Le Cardinal Obando y Bravo est plus réservé : il soumet la poursuite de l'aide internationale à la condition qu'elle préserve la dignité et les droits des personnes bénéficiaires.

10.3 L'information permanente et le suivi

L'analyse qui est à la base des recommandations de détail de ce rapport se fonde sur la situation actuelle en matière de sécurité et tient compte de scénarios a, b et c établis pour l'évolution possible de la situation (cf. point 4.7). Les mesures de sécurité prises et préconisées figurent sous forme synthétique à l'annexe 11. Dans ce cadre, les limites des zones d'insécurité (cf. annexes 3, 5, 7 et 9) peuvent toutefois se modifier relativement rapidement. La situation doit être suivie sur place attentivement (information reçue des forces de sécurité, observations des coopérants et volontaires, contacts avec d'autres ambassades et agences de coopération), afin que les mesures adéquates complémentaires puissent être prises sans retard, voire l'application des mesures d'évacuation prévues dans l'éventualité de scénarios plus graves.

D'autre part, des projets sans présence permanente de coopérants impliquent que certaines tâches soient assurées (supervision, gestion des fonds, participation aux réunions des comités directeurs de projet, services divers) de façon centralisée, ce qui est la tâche ordinaire d'un bureau local de coordination de la DDA. Or, le bureau de la DDA pour l'Amérique centrale est à Tegucigalpa au Honduras qui est un pays de concentration.

De plus, les projets d'organisations privées suisses en cours et l'appréciation de nouvelles demandes de cofinancement, tout comme le contact régulier avec les représentants locaux de ces organisations, méritent une attention plus suivie de la part de la DDA.

Faut-il établir une antenne permanente à Managua du bureau de coordination de la DDA pour l'Amérique centrale ou faut-il prévoir des déplacements fréquents (mensuels) à Managua pour des séances communes de l'Ambassadeur résidant à San José de Costa Rica et du Coordinateur de Tegucigalpa ?

Recommandation 40 : Afin d'assurer l'information permanente et le suivi des questions de sécurité et de gestion du programme, il convient que l'Ambassadeur de Suisse, le Coordinateur et la Section Amérique latine de la DDA examinent les moyens les plus adéquats (antenne du bureau ou déplacements fréquents, etc.) et soumettent une proposition concrète ou une alternative à la DDA.

10.4 En résumé :

La sécurité du personnel suisse peut être assurée : les coopérants de la DDA ont reçu l'ordre de ne plus se rendre dans les régions présentant des risques, en plus des mesures de sécurité qui sont en vigueur depuis deux ans. Les mêmes obligations sont en train d'être imposées aux organisations privées suisses pour leurs volontaires dans les projets cofinancés par la DDA. Un appel a été lancé sur place et sera répété en Suisse pour toutes les autres organisations ou individuels (sans financement de la DDA) leur demandant fermement de respecter les mêmes règles. Un mécanisme d'information permanent doit permettre d'adapter rapidement ces règles à l'évolution de la situation. En outre, les autorités nicaraguayennes ont été rendues attentives au fait que la sécurité des coopérants et volontaires était aussi de leur responsabilité et qu'elles devaient prendre l'initiative de leur interdire certaines zones ou leur imposer certaines normes de comportement.

La réalisation des projets n'augmente pas le danger pour nos partenaires nicaraguayens au-delà du danger réel auquel ils sont de toute façon exposés.

La qualité de notre coopération est bonne : le niveau d'effort propre, d'engagement et d'initiative aussi bien des populations bénéficiaires de notre aide que des institutions d'Etat et des organisations privées avec lesquelles nous coopérons est élevé, notamment si l'on se réfère à certains autres pays de la région. Malgré les adaptations qui se sont avérées nécessaires pour des raisons de sécurité, les projets de la DDA et ceux d'oeuvres d'entraide bénéficiant d'une contribution de la Confédération continuent de répondre aux objectifs fixés. Les bénéficiaires en sont en premier lieu des segments pauvres de la population rurale (coopératives, paysans, individuels, femmes, minorités ethniques, etc.) sans exclusive au sein des zones de projets. Aucun projet ou partie de projet ne répond à des buts militaires.



Recommandation finale

Dans le cadre décrit, il est proposé que la coopération avec le Nicaragua soit poursuivie avec les adaptations et mesures restrictives résumées ci-dessus. Elle devrait rester du même ordre de grandeur, soit SFR 5 mio env. par an, alors que le programme pour le Honduras est de SFR 6 à 8 mio, le programme régional SFR 5 mio et les autres actions (Guatemala, Costa Rica) env. SFR 2 mio par an, l'aide humanitaire (CICR, HCR) venant en plus.

Pour les projets d'organisations privées suisses cofinancées par la DDA, le principe proposé est que la DDA maintienne son volume de cofinancement, mais qu'elle accepte de cofinancer les projets soumis en fonction non seulement de leurs effets de développement, mais aussi de l'aspect de sécurité, soit dans les zones d'insécurité de n'accepter à la rigueur que des cofinancements de projets qui n'impliquent aucune affectation ni voyage de volontaires suisses (ceux qui, les cas échéant, s'y trouvent actuellement doivent être retirés) ni qui, par des réalisations comme des villages, pourraient attirer l'attention de la contra et lui servir de cible.

Si la situation évoluait vers un conflit généralisé, cela entraînerait des conséquences graves pour notre coopération non seulement avec le Nicaragua mais aussi avec le Honduras et probablement avec toute la région.

Henri-Philippe Cart



t. 311 Nicaragua

MISSION D'EXAMEN DU PROGRAMME DE COOPERATION DE LA DDA
AU NICARAGUA

1. Commencé en 1979, le programme suisse de coopération au développement au Nicaragua a atteint en 1985 SFR 5,5 mio pour les versements de la coopération publique au développement et SFR 1,6 mio pour l'aide humanitaire. Ces contributions ont concerné des projets bilatéraux (production alimentaire à Segovias, développement rural à Chinorte, approvisionnement en eau potable à Esteli) et des co-financements de projets entrepris par des oeuvres d'entraide suisses actives au Nicaragua.
2. La participation de la population à la réalisation des projets est très satisfaisante; la coopération avec l'administration et les institutions partenaires ne pose en général pas de problèmes. Cependant, au cours des derniers mois des difficultés sérieuses ont surgi en relation avec la situation économique et la situation de sécurité.
3. Les questions de sécurité touchent de plus en plus les programmes de coopération; un volontaire suisse et de nombreux paysans et partenaires nicaraguayens ont été tués, des installations agricoles et des habitations ont été détruites; des infrastructures de projet ont été temporairement utilisées à des fins de défense; des techniciens de projets sont appelés à des tâches de défense et ne peuvent accomplir régulièrement leur travail dans les projets; la mobilité du personnel est entravée par les mesures qu'implique leur sécurité, etc.
4. La situation économique subit les contrecoups de la situation militaire : difficultés d'importation dues aux sanctions américaines et au manque de devises, importance du budget militaire au détriment des budgets des secteurs civils, taux de change, inflation accélérée qui perturbe notamment la politique de crédit, etc.



5. Dans cette situation très difficile, il faut se poser la question de savoir si les moyens de coopération sont encore utilisés de façon optimale. D'une part, il faut veiller à assurer la sécurité du personnel des projets, tant Nicaraguayens que Suisses et d'autre part s'assurer que les buts fixés dans les accords de projets et d'une manière générale l'appui apporté à améliorer le sort de communautés rurales pauvres peuvent encore être atteints raisonnablement malgré des mesures de sécurité renforcées. En outre, la coopération d'un pays neutre ne peut avoir pour but direct d'appuyer des efforts de défense militaire quelles qu'en soient les circonstances.
6. C'est pourquoi une mission suisse va procéder à un examen selon les critères de sécurité et d'objectifs de développement de tous les projets que la DDA finance ou co-finance afin de proposer au besoin les adaptations qui seraient nécessaires. Cet exercice sera mené dans le but que les ressources disponibles de la part de la Suisse (cf. point 1 ci-dessus) soient utilisées là où elles peuvent avoir un effet optimal en limitant au maximum possible les risques pris.
7. Cet examen sera effectué par le Chef de la division opérationnelle I de la DDA, M. Henri-Philippe Cart, accompagné de l'Ambassadeur de Suisse au Nicaragua, M. François Nordmann et du Coordinateur de la DDA pour l'Amérique centrale, M. Peter Spycher, et de MM. Jacques Forster et Peter Bischoff, consultants.
8. A cette fin, M. Cart se rendra au Nicaragua du 5 au 22 juillet 1986. Il est habilité à prendre sur place les mesures d'urgence qui s'imposeraient pour les projets de la DDA. Il déposera son rapport à fin juillet, contenant une analyse de la situation selon les critères ci-dessus et des recommandations à l'intention des instances compétentes pour les adaptations jugées nécessaires.

Le directeur de la DDA :

F.R. Staehelin

F.R. Staehelin

Berne, le 27 juin 1986

Annexe 2MISSION (M) D'EXAMEN DU PROGRAMME DE COOPERATION DE LA DDA AU NICARAGUACOMPOSITION

- Henri-Philippe Cart (CP), chef de la Division opérationnelle I (Afrique et Amérique latine) de la DDA, chef de mission, du 6 au 20.7.86
- François Nordmann (FN), ambassadeur de Suisse au Nicaragua, du 8 au 20.7.86
- Peter Spycher (SPY), coordinateur de la DDA pour le Honduras et le Nicaragua, du 30.6 au 17.7.86
- Jacques Forster (JF), directeur de l'IUED de Genève, consultant, du 6 au 15.7.86
- Peter Bischof (BF), ing. agronome, chef du projet Chinorte, consultant, du 30.6 au 9.7 et du 13 au 16.7.86

PERSONNES RENCONTREES; ORGANISATIONS ET REALISATIONS VISITEESMANAGUA

- Daniel ORTEGA, président de la République (M)
- Sergio RAMIREZ, vice-président de la République (CP, FN, SPY)
- Javier CHAMORRO-MORA, vice-ministre aff. étrangères (CP, FN, SPY)
- M. PAPI, directeur pour l'Europe, min. aff. étrangères (CP, FN, SPY)
- Pedro-Antonio BLANDON, vice-ministre coopération extérieure (M)
- José-Angel BUITRAGO, vice-ministre coopération extérieure (CP, SPY, BF)
- Carlos BENAVENTE, fonct. au min. coop. extérieure (M)
- Lizette REBELO, fonct. au min. aff. extérieures (M)
- Carlos ESPINOZA, vice-ministre énergie hydraulique (M)
- Francisco SOLORZANO, vice-ministre chargé de l'Institut national de l'eau (INAA) (CP, SPY)
- Sergio VADO, ingénieur de l'INAA (CP, SPY)
- Alonso PORRES, vice-ministre chargé de la réforme agraire (CP, SPY, BF)
- Rafael SOLIS, secrétaire de l'Assemblée législative (CP, FN, SPY)
- Dexter HOOKER, direction des projets de la Zone spéciale II (SPY, BF)

Mary GRACE, direction des projets de la Zone spéciale II (SPY,BF)

Olga Maria ESPINOZA, Association des travailleurs ruraux (ATC)
(SPY,BF)

Virgilio GODOY, ancien ministre, chef du Parti libéral indépendant (FN)

Miguel OBANDO Y BRAVO, cardinal-archevêque de Managua (FN,CP)

Gianni BACCHETA, chef de la délégation du C I R (FN)

M. BERGOLD, ambassadeur des Etats-Unis (FN,CP)

Ambassadeurs du Guatemala, des Pays-Bas, de Belgique, du Japon (FN)

Chargés d'affaires de RFA, de Grande-Bretagne (FN)

Michael FRUEHLING, chargé d'aff. de Suède (FN,CP)

Josef PERNERSTORFER, conseiller (coopération) autrichien (CP)

Carlos Felize MARTINEZ, rep.rés.adj. du PNUD (CP,FN)

Antonio CERINI, délégué de la Communauté européenne pour
l'Amérique centrale (CP)

Martin MULLER, chef de projet de SWISSCONTACT (CP,SPY,BF)

Ana CRIQUILLON, coordinatrice de SWISSAID (SPY)

Andrès RANDO, coordinateur des Comités pour l'Amérique centrale
(SPY,BF)

Sergio FERRARI, volontaire de Frères sans Frontières (JF)

Franco CAVALLI, médecin, responsable d'un projet tessinois de
santé (CP)

Gabrielle BATTAGLIA et Georg HODEL, journalistes agence APIA (CP)

Anne DOUSSE, journaliste de Lausanne (CP)

Kasper SELG, correspondant DRS (FN)

Karl MORIZZO, consul honoraire de Suisse

REGION I (ESTELI) (M)

Carlos Manuel morales, Gouverneur de la région I, et collaborateurs

Carlos RAUDEZ, chef régional de la planification et des investissements, min. agriculture

Francisco ESPINOZA, co-directeur du projet Las Segovias

Rolando BENAVIDES, coordinateur de l'Institut national des eaux

Fernando GONZALES, chef du projet d'add. d'eau rurales en région I

Gino BAUMANN, coopérant, chef du projet Las Segovias

Georges DURIAUX, coopérant, chargé du Centre de Limay

Coopératives C.A. Sandino, Carlos Fonseca et Teodosio Pravia à Miraflorès

Coopératives Hernan Pomares Ordones et Julio C. Parilla à Isiqui

Centre de formation et d'essais agricoles à San Juan de Limay

Coopérative Tipiscayan à Limay

Diff. réalisations d'adductions d'eau rurales aux environs d'Esteli

Ferme d'Etat El Dorado près d'Esteli

REGION II (LEON-CHINANDEGA) (M)

René PASTRANAS, directeur du projet CHINORTE

Le commandant des troupes de gardes-frontière à Somotillo

Equipe de coopérants : F. BAUER, Fl. MARELLI, H. SPECK, M. ZALA

Coopératives de San Ramon et de Cayanlipe

Digue de Palo Grande

Diff. réalisations dans la région Somotillo- Cinco Pinos - San Pedro del Norte

REGION IV (MASAYA-CARAZO-RIVAS)

Lucius HARDER, architecte, Services municipaux de Masaya (SPY,BF)

Emiliano et Catalina ARMISA, resp. de Sofonias à Jinotepe (SPY,BF)

Ateliers de montage de vélos à Masaya (SPY,BF)

Centre de formation et de montage de vélos à Jinotepe (SPY,BF)

REGION VI (MATAGALPA)

Ricardo LUMBI, directeur régional adj. de l'agriculture (SPY,BF)

Virgilio IGLESIAS, département de l'agriculture (SPY,BF)

Responsable militaire à Yale (SPY,BF)

Suzanne LERCH, architecte, collaboratrice du min. de l'habitat
(Vol. GVOM) (SPY,BF)

Yvan LEYVRAZ, coll. programme des asentamientos du min. de l'habita
(OSEO)

Philippe SAUVAIN, constructeur, chef d'équipe à El Galope (OSEO)
(SPY,BF)

Lorenzo BENAVIDES, Centre régional de formation de l'Association
des travailleurs ruraux, à La Laguna (SPY,BF)

Juvenal GARCIA et Guillermo FLORES, instructeurs audit Centre (SPY,

Jean-Claude ZAHNER, directeur de PROLACSA (NESTLE) à Matagalpa (M)

Asentamientos El Carmen et Yale (SPY,BF)

Coopérative Ramon Moreno à El Despoblado (SPY,BF)

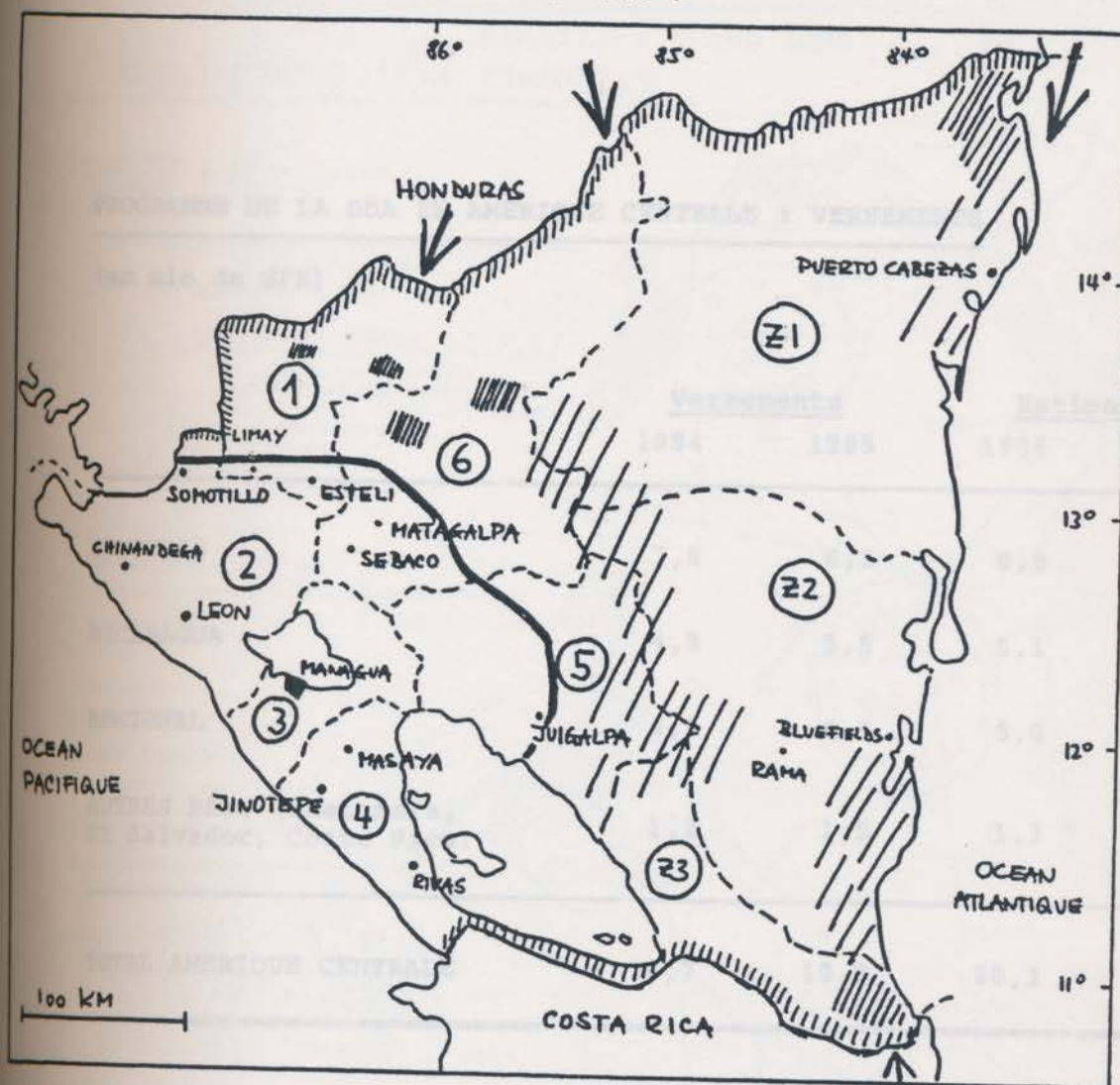
Centre de formation de paysans à La Dalia (SPY,BF)

Centres de formation de l'Ass. des travailleurs ruraux à La Laguna
et à Sta Emilia (SPY,BF)

Centre de machinisme agricole à Sebaco (SPY,BF)

* * *

CARTE DU NICARAGUA




REGIONS


- 1: ESTELI
- 2: LEON-CHINANDEGA
- 3: MANAGUA
- 4: RIVAS
- 5: CHONTALE-BOACO
- 6: MATA GALPA - JINOTEGA


ZONES SPECIALES


- Z1: ZELAYA-NORD
- Z2: ZELAYA-SUD
- Z3: RIO SAN JUAN

 ZONE FRONTIERE DANGEREUSE

 ZONES OÙ STATIONNEMENT DES GROUPES DE CONTRAS

 ZONES OÙ PEUVENT STATIONNER DES GROUPES DE CONTRAS

 PRINCIPALES VOIES D'ENTREE DES CONTRAS

 LIMITE A L'OUEST ET AU SUD DE LAQUELLE LES CONTRAS NE SE MANIFESTENT PAS

CHIINANDEGA NORTE-ZONA DE DESARROLLO RURAL Annexe 4

ESCALA = 1 : 200.000

AREAS DE INCIDENCIA CHIINORTE

PROGRAMME DE LA DDA EN AMERIQUE CENTRALE : VERSEMENTS

(en mio de SFR)

	Versements		Estimations	
	1984	1985	1986	1987
HONDURAS	7,8	6,2	8,9	9,2
NICARAGUA	4,8	5,5	5,1	5,1
REGIONAL	4,9	6,6	5,0	5,0
AUTRES PAYS (Guatemala, El Salvador, Costa Rica)	1,2	1,5	1,3	1,3
TOTAL AMERIQUE CENTRALE	18,7	19,8	20,3	20,6
=====				
AIDE HUMANITAIRE	1,0	4,5	selon besoins	

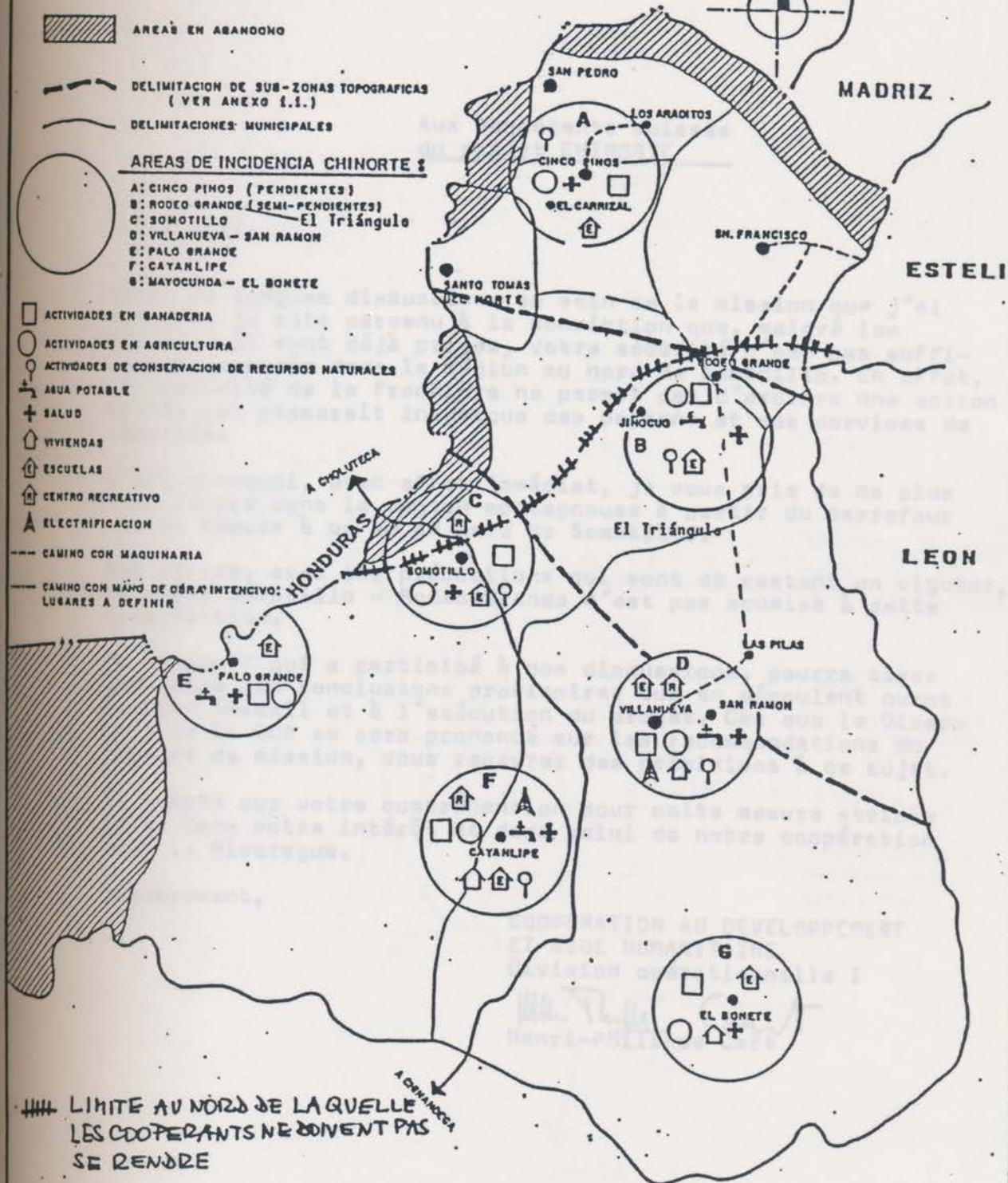
LA LIGNE AVANTAGE DE LA QUELLE
LES COOPERANTS NE DOIVENT PAS
LE GARDER

REVUE, 1985

CHINANDEGA NORTE-ZONA DE DESARROLLO RURAL

ESCALA = 1:200.000

AREAS DE INCIDENCIA CHINORTE



CHINORTE, 1985



t.311 Nicaragua 6 - CP

Managua, le 15 juillet 1986

Aux coopérants suisses
du projet CHINORTE

Chers amis,

Après de longues discussions au sein de la mission que j'ai dirigée, je suis parvenu à la conviction que, malgré les mesures qui sont déjà prises, votre sécurité n'est pas suffisamment assurée dans la région au nord de Somotillo. En effet, la proximité de la frontière ne permet pas d'exclure une action isolée qui passerait inaperçue des paysans et des services de sécurité.

C'est pourquoi, avec effet immédiat, je vous prie de ne plus vous rendre dans la région montagneuse à partir du carrefour qui se trouve à un km au nord de Somotillo.

Par contre, avec les précautions qui sont et restent en vigueur, la route Somotillo - Rodeo Grande n'est pas soumise à cette interdiction.

M. Bischoff qui a participé à nos discussions, pourra tirer avec vous les conclusions provisoires qui en découlent quant à votre travail et à l'exécution du projet. Dès que le Directeur de la DDA se sera prononcé sur les recommandations du rapport de mission, vous recevrez des précisions à ce sujet.

Je compte sur votre compréhension pour cette mesure stricte prise dans votre intérêt et dans celui de notre coopération avec le Nicaragua.

Sincèrement,

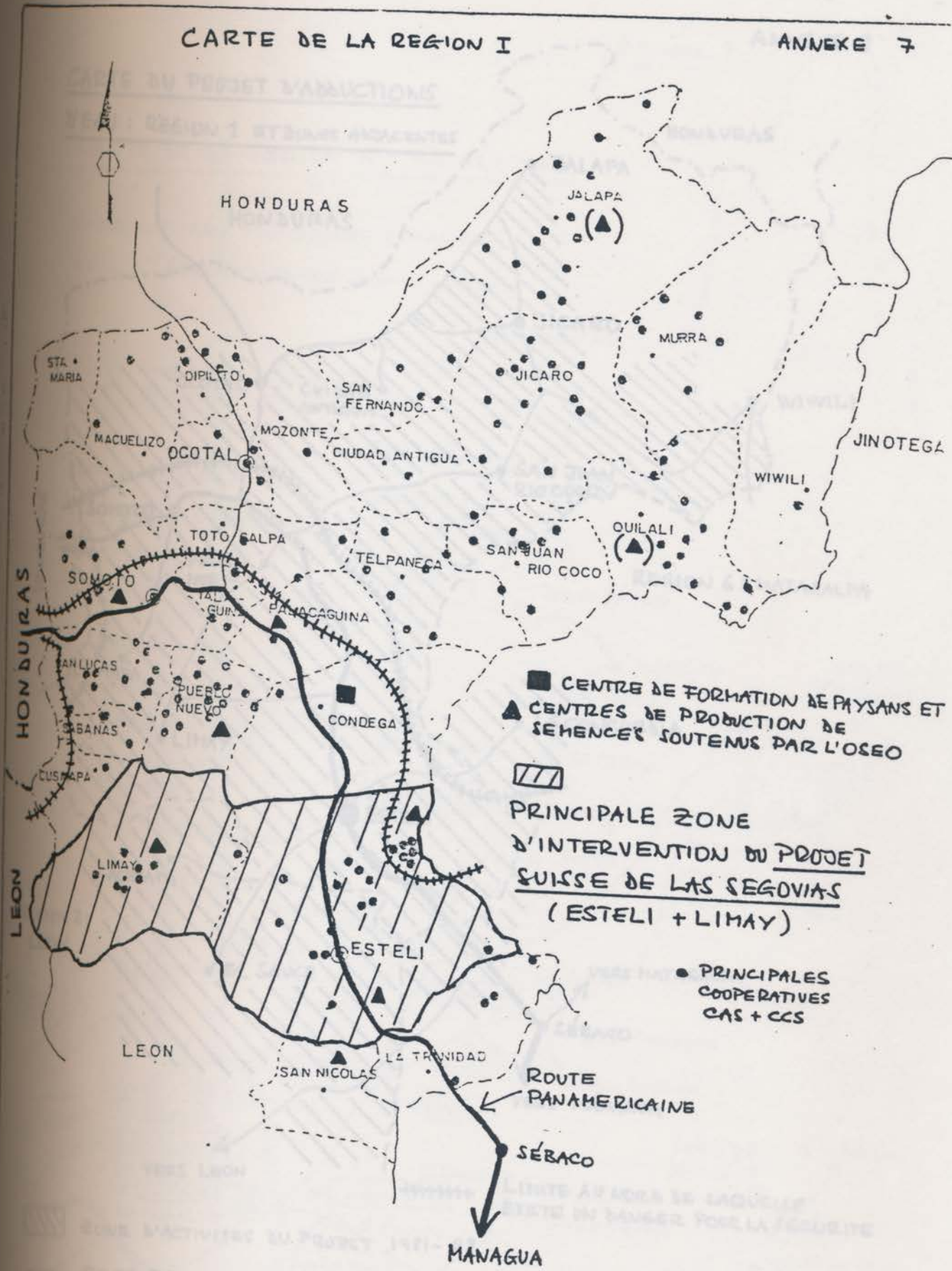
COOPERATION AU DEVELOPPEMENT
 ET AIDE HUMANITAIRE
 Division opérationnelle I

Henri-Philippe Cart
 Henri-Philippe Cart



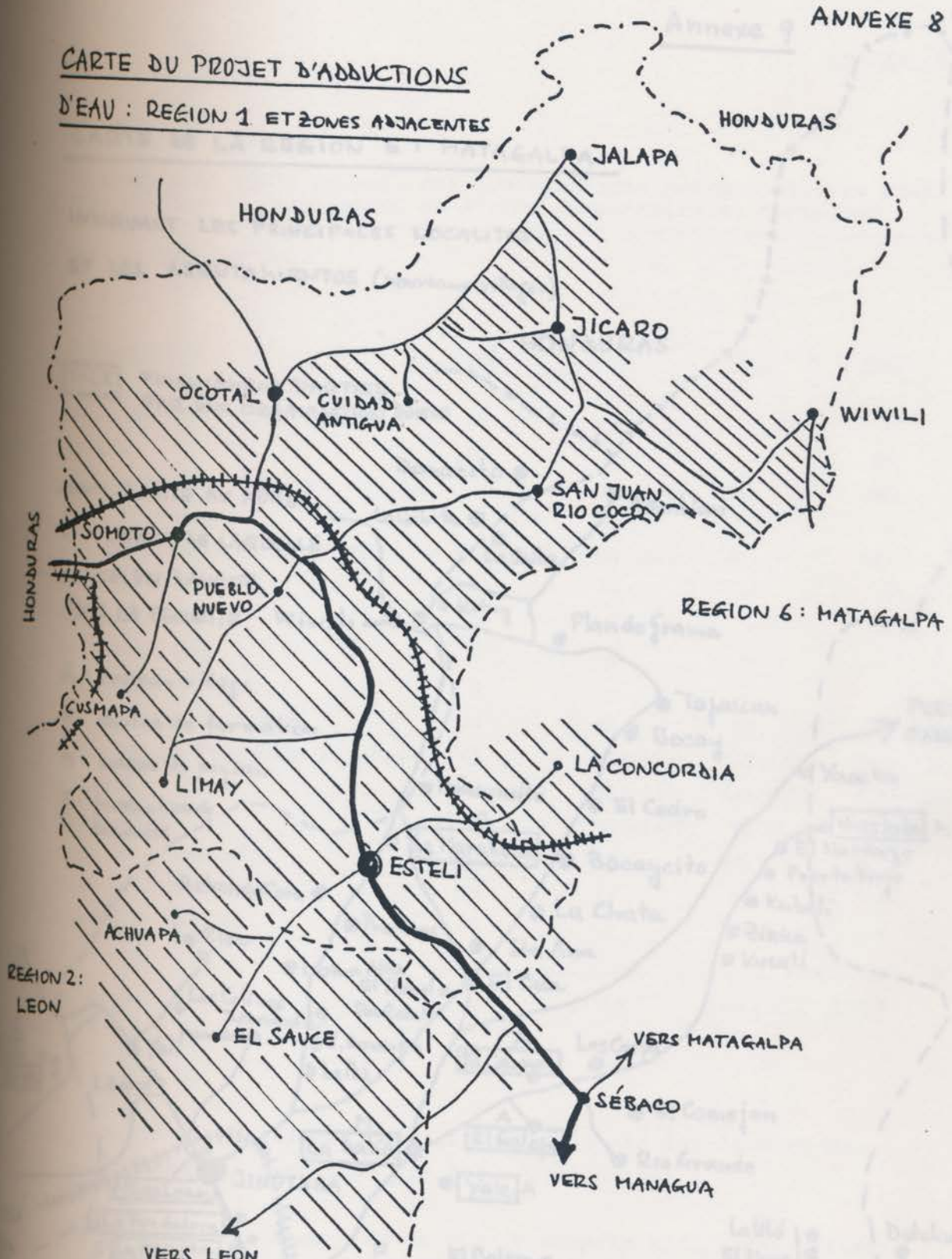
CARTE DE LA REGION I






ANNEXE 7



++++ LIMITE AU NORD DE LAQUELLE EXISTE UN DANGER POUR LA SECURITE

CARTE DU PROJET D'ABDUCTIONS
D'EAU : REGION 1 ET ZONES ADJACENTES



-  ZONE D'ACTIVITES DU PROJET 1981-82
-  ROUTE PANAMERICAINNE
-  ROUTES PRINCIPALES
-  FRONTIERE INTERNATIONALE
-  LIMITES DE REGIONS

LIMITE AU NORD DE LAQUELLE EXISTE UN DANGER POUR LA SECURITE

VERS MATAGALPA

SEBACO

VERS MANAGUA

VERS LEON

Annexe 9

CARTE DE LA REGION 6 : MATA GALPA

INDIQUANT LES PRINCIPALES LOCALITES ET LES ASENTAMIENTOS (nouveaux villages)

YALE: FINANCEMENT PARTIEL PAR UNE ORGANISATION SUISSE

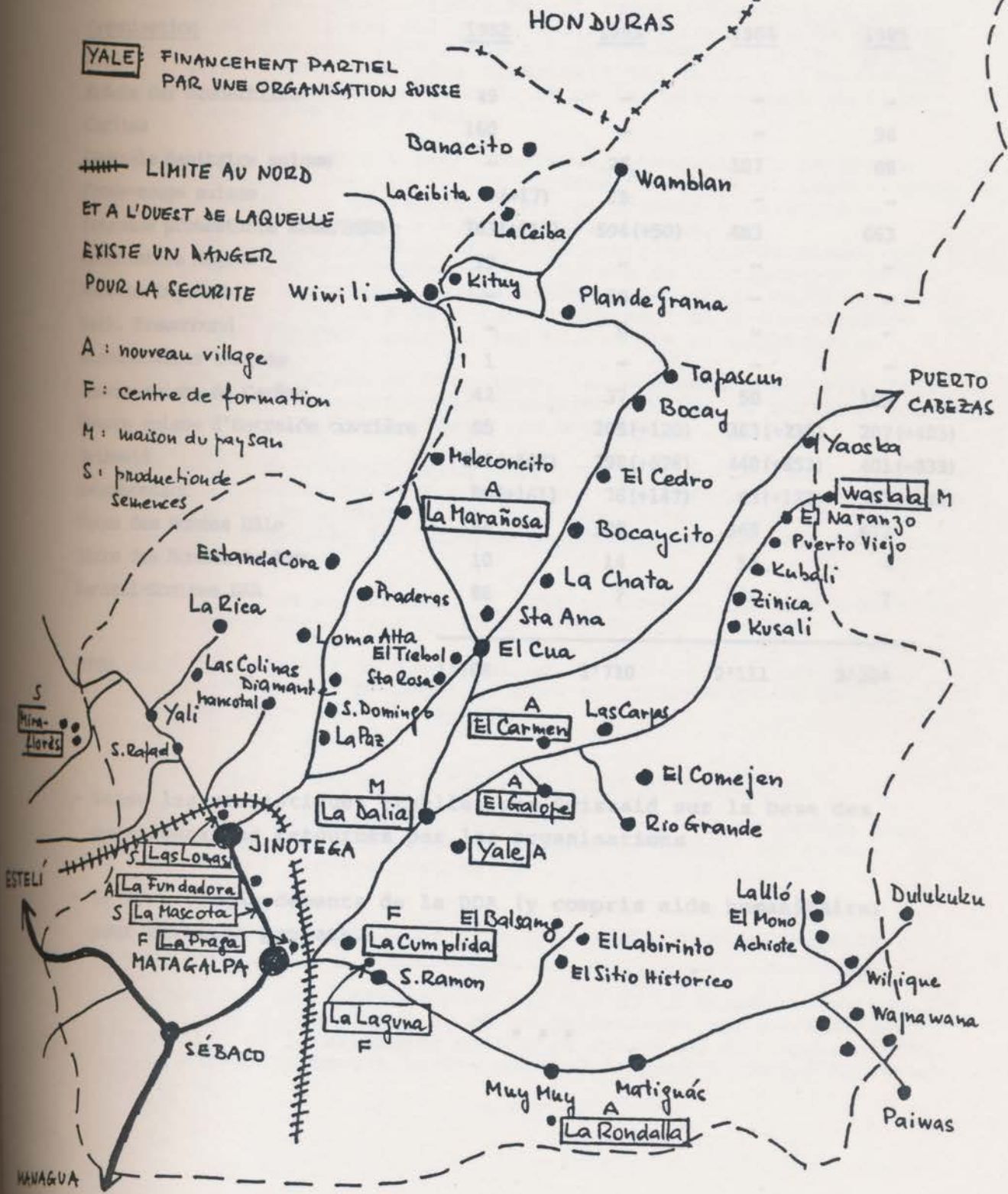
LIMITE AU NORD ET A L'OUEST DE LAQUELLE EXISTE UN DANGER POUR LA SECURITE

A : nouveau village

F : centre de formation

M : maison du paysan

S : production de semences



Versements de fonds propres des organisations privées suisses pour
Hdes actions de coopération et d'aide humanitaire au Nicaragua

(en milliers de SFR)

Organisation	1982	1983	1984	1985
Brücke der Bruderhilfe	49	-	-	-
Caritas	160	-	-	98
Centrale Sanitaire suisse	-	26	107	68
Croix-rouge suisse	7(+17)	76	-	-
Entraide protestante EPER/HEKS	763(+117)	594(+50)	483	663
Coopérative Migros	19	-	-	-
Mission Ingenbohl	-	50	-	-
Kath. Frauenbund	-	6	-	-
Missionnaires laïques	1	-	-	-
Oeuvre suisse de Carême	42	37	50	109
Oeuvre suisse d'Entraide ouvrière	85	205(+120)	363(+235)	207(+493)
Swissaid	292(+567)	298(+578)	440(+853)	401(+833)
Swisscontact	80(+161)	76(+147)	63(+123)	107(+135)
Terre des Hommes Bâle	194	328	369	672
Terre des Hommes Genève	10	14	50	-
Zentral-Komitee ZAR	86	?	186	?
TOTAL	1'788	1'710	2'111	2'324

- Selon les statistiques établies par Swissaid sur la base des questionnaires retournés par les organisations

- (+ x) : cofinancements de la DDA (y compris aide humanitaire) pour certains projets.

* * *

SYNTHESE DES MESURES DE SECURITE

(pour la plupart déjà en vigueur; les dernières sur le point de l'être)

A) Situation actuelle (y compris légère aggravation)1. Mesures concernant les coopérants de la DDA et les volontaires des projets d'organisations privées cofinancées par la DDA

- 1.1 Chaque coopérant/volontaire est responsable de sa propre sécurité. Il est obligé de suivre les instructions émises par la DDA qui sont mises à jour chaque fois qu'il le faut; mais il doit être plus restrictif dès qu'il a l'impression que sa sécurité en dépend. Il ne lui sera jamais reproché d'avoir été trop prudent.
- 1.2 Il est interdit à tout coopérant/volontaire de se rendre dans les zones que la DDA déclare "zone d'insécurité". Pour la situation en juillet 1986, se référer à la carte en annexe (= annexes 3,5,7,9 du présent rapport). Tout coopérant/volontaire doit annoncer immédiatement (de préférence par téléphone) au Bureau de coordination de la DDA les mouvements ou les attaques de contra en dehors ou à la limite de la zone d'insécurité dont il a connaissance, et le cas échéant, adapter ses mouvements en conséquence.
- 1.3 Dès son arrivée au Nicaragua, le coopérant/volontaire doit fournir ses coordonnées complètes afin qu'un contact puisse être pris très rapidement au besoin.
- 1.4 Le coopérant/volontaire doit éviter dans son comportement et son habillement tout ce qui pourrait porter à confusion avec les forces armées. Il ne doit pas porter d'armes à feu. Il doit respecter les mesures de précaution édictées pour tout déplacement.
- 1.5 A titre de précaution, il doit prendre un certain nombre de mesures permettant un départ rapide.
- 1.6 L'Ambassadeur de Suisse et/ou le Coordinateur ont pouvoir, vu l'urgence, de modifier avec effet immédiat la délimitation des zones d'insécurité.

2. Mesures concernant d'autres Suisses au Nicaragua

Il leur est fermement recommandé de ne pas se rendre dans les zones d'insécurité et de prendre toutes les mesures de sécurité correspondantes.

B) Au cas où la situation de sécurité devait considérablement s'aggraver :

Des mesures sont prévues pour les cas où le coopérant/volontaire est bloqué à son domicile, où un déplacement sur Managua est possible, où le Nicaragua doit être quitté et des instructions sur le comportement à suivre ont été données à chaque coopérant/-volontaire.

* * *

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES
ETRANGERES

Berne, le 12 août 1986

COMMUNIQUE DE PRESSE

Coopération au développement avec le Nicaragua

Le Conseil fédéral a discuté des conséquences à tirer des événements qui une seconde fois ont coûté la vie à un volontaire suisse au Nicaragua, ainsi qu'à ses compagnons de route. Il déplore que ce conflit fasse toujours plus de victimes parmi les civils, et notamment les coopérants étrangers. Après avoir pris connaissance des mesures proposées par la Direction de la coopération au développement, il a décidé de poursuivre son programme de coopération avec le Nicaragua. Il exprime sa consternation face à la déclaration d'un dirigeant de l'Union nicaraguayenne d'opposition qui fait un objectif militaire de tout coopérant ou volontaire qui oeuvre à l'amélioration des conditions de vie de la population du Nicaragua. Il a demandé au Département fédéral des affaires étrangères d'intervenir auprès du Gouvernement des Etats-Unis pour qu'il use de son influence auprès de la Contra pour l'amener à ce qu'elle ne s'attaque plus à des civils, et notamment à des coopérants et volontaires étrangers.

Le Conseil fédéral a déjà eu l'occasion de condamner le recours à la violence en Amérique centrale. Conformément aux principes auxquels la Suisse est attachée : intégrité territoriale, non-ingérence dans les affaires intérieures, respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le Conseil fédéral estime que tous les pays de la région doivent avoir la possibilité de régler eux-mêmes, sans intervention extérieure, leurs problèmes internes

ainsi que leurs différends avec leurs voisins. C'est ainsi qu'il soutient sans réserve les efforts des pays engagés dans le processus de Contadora; même si les derniers développements n'ont pas répondu aux espoirs, ce processus n'en reste pas moins une voie ouverte pour un règlement pacifique.

Le Conseil fédéral a pris note du rapport déposé par la mission qui avait été chargée d'examiner le programme suisse de coopération au développement avec le Nicaragua, ainsi que des mesures urgentes (particulièrement l'interdiction faite aux coopérants de se rendre dans les zones d'insécurité au nord du pays) prises par la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA) pour renforcer la sécurité, en les étendant notamment aux volontaires engagés par des organisations privées pour des projets qu'elle co-finance. Il a en particulier noté la bonne qualité des activités de coopération qui ont pour seul but d'améliorer sans exclusive les conditions de vie de la population rurale pauvre.

Il a décidé de poursuivre le programme de coopération au développement avec le Nicaragua. La DDA est chargée de prendre rapidement les dispositions requises (adaptation, modification, déplacement, voire arrêt de certaines actions) pour assurer la sécurité du personnel de coopération et pour atteindre les objectifs de développement et d'y veiller en permanence en fonction de l'évolution de la situation.

Finalement, il lance un appel pressant à tout Suisse d'éviter de se rendre dans les zones d'insécurité et de prendre toutes les mesures de sécurité correspondantes. Ce faisant, il entend non céder à ce qui se veut une campagne d'intimidation, mais tenir compte d'un danger réel pour la vie de compatriotes. Les autorités du Nicaragua ont aussi

été priées d'assurer plus efficacement leur responsabilité quant à la sécurité des étrangers qui se mettent au service du pays. Le Conseil fédéral a pris note que des mesures dans ce sens viennent d'être décidées par le Gouvernement du Nicaragua. mit Nicaragua

PRESSE ET INFORMATION

Der Bundesrat hat die Konsequenzen diskutiert, die aus der Freigabe zu ziehen sind, die zum zweiten Mal den Tod eines Schweizer Entwicklungshelfers zur Folge hatten. Er bedauert sehr, dass dieser Tod immer mehr Opfer unter der Zivilbevölkerung, namentlich unter ausländischen Entwicklungshelfern, fordert. Das Leitmotiv der von der Division für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe (DEH) vorgeschlagenen Massnahmen hat der Bundesrat beschlossen, die Entwicklungszusammenarbeit mit Nicaragua fortzuführen. Er ist bestürzt über die Erklärung eines Führers der "Union der nicaraguansischen Opposition" (UNO), nach welcher alle Entwicklungshelfer und Freiwilligen, die sich für die Verbesserung der Lebensbedingungen der nicaraguansischen Bevölkerung einsetzen, als "politische Ziele" betrachtet würden. Der Bundesrat befragte das Eidg. Departement für auswärtige Angelegenheiten (EDA), bei der Regierung der Vereinigten Staaten zu intervenieren, damit diese ihren Einfluss auf die Contrabewegung geltend mache, dass sich Contra-Angriffe künftig nicht mehr gegen Zivilisten, insbesondere nicht mehr gegen ausländische Aufbauhelfer und Freiwillige, richten.

Bereits aus anderen Anlässen hat der Bundesrat jede Anwendung von Gewalt in Zentralamerika verurteilt. Entsprechend den Prinzipien der territorialen Integrität der Staaten und der Nicht-Eingriffung in innere Angelegenheiten, das Recht auf Selbstbestimmung der Völker sowie der Achtung der Menschenrechte und der Grundfreiheiten erachtet es der Bundesrat als unerlässlich, dass alle zentralamerikanischen Staaten die Möglichkeit haben müssen, sowohl ihre innere Ordnung als auch Streitfälle mit ihren Nachbarn selbständig

PRESSEMITTEILUNG

Bern, den 12. August 1986

Entwicklungszusammenarbeit mit Nicaragua

Der Bundesrat hat die Konsequenzen diskutiert, die aus den Ereignissen zu ziehen sind, die zum zweiten Mal den Tod eines Schweizer Entwicklungshelfers in Nicaragua und seiner Mitreisenden zur Folge hatten. Er bedauert sehr, dass dieser Konflikt immer mehr Opfer unter der Zivilbevölkerung, namentlich unter ausländischen Entwicklungshelfern, fordert. Nach Kenntnisnahme der von der Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe (DEH) vorgeschlagenen Massnahmen hat der Bundesrat beschlossen, die Entwicklungszusammenarbeit mit Nicaragua fortzuführen. Er ist bestürzt über die Erklärung eines Führers der "Union der nicaraguanischen Opposition" (UNO), nach welcher alle Entwicklungshelfer und Freiwilligen, die sich für die Verbesserung der Lebensbedingungen der nicaraguanischen Bevölkerung einsetzen, als "militärische Ziele" betrachtet würden. Der Bundesrat beauftragte das Eidg. Departement für auswärtige Angelegenheiten (EDA), bei der Regierung der Vereinigten Staaten zu intervenieren, damit diese ihren Einfluss auf die Contra dahingehend geltend mache, dass sich Contra-Angriffe künftig nicht mehr gegen Zivilisten, insbesondere nicht mehr gegen ausländische Aufbauhelfer und Freiwillige, richten.

Bereits aus anderem Anlass hat der Bundesrat jede Anwendung von Gewalt in Zentralamerika verurteilt. Entsprechend den Prinzipien der territorialen Integrität der Staaten, der Nichteinmischung in innere Angelegenheiten, des Rechts auf Selbstbestimmung der Völker sowie der Achtung der Menschenrechte und der Grundfreiheiten erachtet es der Bundesrat als unerlässlich, dass alle zentralamerikanischen Staaten die Möglichkeit haben müssen, sowohl ihre inneren Probleme als auch Streitfälle mit ihren Nachbarn selbständig

und ohne Einmischung von aussen zu lösen. In diesem Sinne unterstützt der Bundesrat die im Rahmen der Contadora-Gruppe unternommenen Anstrengungen vorbehaltlos. Wenn die jüngste Entwicklung die Erwartungen auch nicht erfüllte, bleibt dieser Prozess ein Weg für eine friedliche Lösung der Probleme.

Der Bundesrat hat sowohl vom Bericht der Delegation, welche das Programm der Schweizer Entwicklungszusammenarbeit mit Nicaragua überprüft als auch von den dringlichen Massnahmen zur Verstärkung der Sicherheit, welche die DEH angeordnet hat (insbesondere das Verbot für Schweizer Experten, sich in die Gefahrengebiete im Norden des Landes zu begeben) Kenntnis genommen. Diese Massnahmen sind von der DEH auch auf Freiwillige von privaten Schweizer Hilfswerken, welche vom Bund mitfinanzierte Projekte durchführen, ausgedehnt worden. Der Bundesrat hat insbesondere die hohe Qualität der Entwicklungsaktivitäten zur Kenntnis genommen, die einzig und allein zum Ziel haben, die Lebensbedingungen der armen Landbevölkerung - ohne die eine oder andere Gruppe zu bevorzugen - zu verbessern.

Der Bundesrat hat beschlossen, das Programm der Entwicklungszusammenarbeit mit Nicaragua fortzuführen. Er hat die DEH beauftragt, die erforderlichen Massnahmen (Anpassung, Umstrukturierung, Verlegung oder Abbruch bestimmter Aktionen) unverzüglich einzuleiten, wenn die Entwicklung der Lage dies nötig machen würde. Damit sollen die Sicherheit des Personals der Entwicklungszusammenarbeit, die Erreichung der Entwicklungsziele sowie die permanente Ueberwachung dieses Prozesses entsprechend der Lageentwicklung gewährleistet bleiben.

Der Bundesrat ruft schliesslich alle Schweizer Bürger dringlich auf, die gefährdeten Gebiete Nicaraguas zu meiden und die entsprechenden Sicherheitsmassnahmen vorzukehren. Damit lässt er sich nicht von Einschüchterungs-Kampagnen beeinflussen, sondern will auf die reale Gefahr hinweisen, die für unsere Landsleute besteht. Im weiteren wurden auch die nicaraguanischen Behörden ersucht, ihre Verantwortung für die Sicherheit von Ausländern, die sich für das Land einset-

SWIZERISCHER BUNDESRAT
 CONFEDERATION SUISSE
 20. Aug. 1985

zen, noch vermehrt wahrzunehmen. Der Bundesrat hat zur Kenntnis genommen, dass die nicaraguanische Regierung soeben entsprechende Massnahmen beschlossen hat.

EIDGENOESSISCHES DEPARTEMENT
 FUER AUSWAERTIGE ANGELEGENHEITEN
 Presse und Information

Unterstützung an
 Kommission für Umweltfragen und Entwicklung

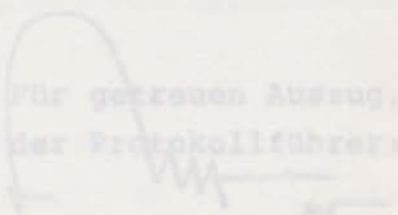
Abtrag des Abtrages des EDA vom 28. Juli 1985,
 und der Ergebnisse des Mitberichtsverfahrens wird

beschlossen:

Die Kommission für Umweltfragen und Entwicklung wird im Jahr 1987 ein freiwilliger Beitrag von 200'000 Franken bewilligt.

Der Voranschlag für das Jahr 1987 wird unter der Budgetrubrik Nr. 201.493.63, "Internationale Spezialkommissionen", ein Budget von 200'000 Franken eingesetzt.

Für getreuen Auszug,
 der Protokollführer:



Nr.	Titel	Stimm.	Abst.
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
32			
33			
34			
35			
36			
37			
38			
39			
40			
41			
42			
43			
44			
45			
46			
47			
48			
49			
50			
51			
52			
53			
54			
55			
56			
57			
58			
59			
60			
61			
62			
63			
64			
65			
66			
67			
68			
69			
70			
71			
72			
73			
74			
75			
76			
77			
78			
79			
80			
81			
82			
83			
84			
85			
86			
87			
88			
89			
90			
91			
92			
93			
94			
95			
96			
97			
98			
99			
100			